

CONSEIL

Conseil

ÉVALUATION EN PROFONDEUR DU COMITÉ DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Pour toute information complémentaire, veuillez prendre contact avec Kevin Williams :
(Kevin.Williams@oecd.org ; +33 1 45 24 18 67)

JT03317177

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

RÉSUMÉ

En 2007, une crise économique et financière majeure a éclaté dans les pays Membres et non Membres de l'OCDE. Cette crise a mis au jour des faiblesses dans les activités de surveillance multilatérale des grandes organisations internationales, dont les avertissements sont restés lettre morte ou qui n'ont pas alerté les pays sur les risques qui pesaient sur leur propre économie et sur l'économie mondiale.

À l'OCDE, la surveillance multilatérale est de la responsabilité du Comité de politique économique (CPE) et du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement (Comité EDR), le CPE étant chargé de l'*examen multilatéral des politiques économiques* (Domaine de résultats 1.1.1) et de l'*analyse des politiques structurelles au niveau international* (Domaine de résultats 1.1.3)¹. Les conclusions de cette évaluation s'appuient sur des analyses montrant que la performance du Comité a été bonne à de nombreux égards, et excellente pour ce qui est de ses trois organes subsidiaires. Elles tiennent également compte de la franchise limitée des discussions tenues au sein du Comité au cours de la première partie de la période examinée, dans le cadre de son examen multilatéral des politiques économiques, alors que la crise économique et financière menaçait d'éclater.

ÉVALUATION

Pertinence : élevée à très élevée

- Le programme de travail du Comité et les objectifs énoncés dans son mandat coïncident bien avec les besoins des pouvoirs publics et sont très pertinents de ce point de vue.
- Les Membres manifestent énormément d'intérêt pour les travaux du Comité et de l'ensemble de ses organes, et des délégués de haut niveau, voire de très haut niveau, provenant de la quasi-totalité des capitales participent généralement aux réunions.
- Les Domaines de résultats qui sont du ressort du Comité présentaient un degré de priorité élevé au regard du financement au titre de la Partie I au cours de la période considérée, même si l'*Examen multilatéral des politiques économiques* est récemment devenu une priorité de degré moyen.

Efficiences : moyenne à élevée

- Les Membres ont jugé que la totalité des produits/groupes de produits réalisés entre 2005 et 2010 étaient de qualité *élevée* ou *très élevée*, une évaluation positive largement confirmée par les autres parties prenantes du Comité.

1. Les mandats actuels des deux Comités impliquent notamment qu'ils partagent la responsabilité de mettre en évidence les risques économiques aux niveaux national et international dans le cas du CPE et, de façon très détaillée, par pays, dans le cas du Comité EDR.

- Le mandat du CPE a été renouvelé, sans modification, pour la première fois en 2008. Il n'y a visiblement eu que peu de réflexions engagées sur le rôle que le CPE devrait jouer. Néanmoins, son intervention directe dans la préparation de la RCM a beaucoup diminué, il joue un rôle limité dans l'examen des produits élaborés au sein de la structure qui lui est subordonnée, tandis que les hauts responsables qui en sont traditionnellement membres sont soumis à des sollicitations croissantes au niveau international.
- La procédure traditionnelle suivie par le CPE pour désigner son président a conduit à une rotation rapide des titulaires et contraint les deux vice-présidents à assumer régulièrement la présidence de ses réunions. Le CPE n'a pas de bureau fonctionnel, comme c'est par exemple le cas pour le *Groupe de travail n° 1 chargé de l'analyse des politiques macroéconomiques et structurelles*, qui pourrait faire le lien avec le Secrétariat entre les sessions.
- Les réunions du CPE, surtout durant la période qui a précédé la crise économique et financière, pâtissent d'interventions trop longues et trop formelles, ainsi que d'échanges stériles et sur un mode défensif entre ses Membres. En outre, avant la crise, certains Membres ont été réticents à reconnaître la gravité des problèmes qu'ils commençaient à rencontrer, ce qui a réduit l'efficacité des examens multilatéraux des politiques économiques. Depuis lors, les ordres du jour des réunions ont été en partie recentrés sur des questions transversales, et les échanges sont généralement plus ouverts et plus francs qu'ils ne l'étaient auparavant.
- Les trois organes subsidiaires du CPE fonctionnent bien ; le Groupe de travail n° 1 et le Groupe de travail n° 3 chargé d'étudier les mesures destinées à assurer un meilleur équilibre des paiements internationaux se sont efforcés de mettre davantage d'informations à la disposition des conseillers économiques lors des réunions. Toutefois, en raison du nombre restreint de délégués auprès du Groupe de travail n° 3 et du caractère confidentiel de ses discussions, tous les Membres du CPE ne peuvent pas tirer pleinement profit de ses activités.
- Le dialogue du Comité avec les non Membres a sensiblement progressé, tant lors de ses réunions qu'à l'occasion de ses activités de substance, bien qu'il soit parfois difficile de garantir une participation constante et active aux travaux de l'ensemble de ses organes. La coopération dans le contexte du G20 a permis de nouer des relations plus étroites avec les économies de marché émergentes.
- Dans le domaine des relations horizontales, à l'exception de quelques réunions conjointes entre le CPE et le comité ELSA, c'est principalement au niveau du Groupe de travail n° 1 que les liens avec d'autres domaines d'action et organes de l'OCDE sont déterminants et ont été développés (par exemple, avec le Comité des politiques d'environnement via le Groupe de travail sur les questions d'environnement mondiales et structurelles, le Comité des affaires fiscales et le Comité des marchés financiers, etc.). En outre, le CPE a des liens étroits et d'importance capitale avec le Comité EDR, en particulier par l'intermédiaire de son Groupe de travail n° 1. Un lien essentiel s'est établi de longue date dans ce contexte à travers l'élaboration par le Groupe de travail n° 1 de notes « d'orientation » qui servent de base pour les chapitres structurels dans les Études. Relativement faible au début de la période examinée, ce lien s'est renforcé récemment. Le Comité EDR et le Groupe de travail n° 1 ont aussi collaboré étroitement au cours de la période considérée dans le cadre du projet lancé par le CPE sur le thème *Réussir la réforme*.
- Le Comité coopère pleinement avec le Fonds monétaire international, tant au niveau du Comité proprement dit que par l'intermédiaire de son Groupe de travail sur les perspectives

économiques à court terme (STEP) et de son Groupe de travail n° 3, et tire d'importants avantages des contributions du FMI. La Banque des règlements internationaux participe activement aux activités du Groupe de travail n° 3, mais beaucoup moins à celles du CPE malgré l'importance de la dimension financière de la crise actuelle.

- Les consultations avec les partenaires sociaux institutionnels, qui ont lieu en marge des séances plénières du CPE et du Groupe de travail n° 1, sont d'une utilité assez faible, surtout dans le cas du CPE.

Efficacité : élevée

- Tous les groupes de produits du Comité ont eu un impact significatif, surtout du point de vue de la formation de l'opinion en amont des réformes futures. À cet égard, les groupes de produits qui ont le plus d'impact sont ceux qui concernent l'analyse des politiques structurelles au niveau international, qui contribuent à imprimer des changements durables des politiques menées par la plupart des Membres de l'OCDE.
- Les *Perspectives économiques - Publications* et les *Perspectives économiques – Rapports analytiques* ont généralement moins d'impact que les autres produits du Comité, tant en termes d'impact direct sur les politiques que d'impact indirect sur la formation de l'opinion publique.
- La plupart des autres parties prenantes du Comité reconnaissent l'utilité de ses travaux.

RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 1 : Le CPE devrait clarifier son mandat, en fixant un ensemble explicite d'objectifs d'action, tout en tenant compte de l'avantage comparatif de l'OCDE ainsi que des changements dans l'environnement institutionnel international.

Recommandation n° 2 : Le CPE devrait mettre en place un bureau fonctionnel et déterminer comment optimiser la structure d'ensemble du Comité, notamment pour compléter le plus efficacement possible les activités de ses organes subsidiaires, et comment améliorer ses modalités de gouvernance, y compris les liens avec ses organes subsidiaires.

Recommandation n° 3 : Le CPE devrait recentrer davantage ses réunions sur les questions transversales présentant un intérêt stratégique important et les organiser de manière à optimiser les possibilités d'un dialogue franc et ouvert entre délégués.

Recommandation n° 4 : Le CPE devrait examiner comment l'ensemble de ses Membres pourraient tirer parti des activités du Groupe de travail n° 3, sans pour autant modifier son mode de fonctionnement.

Recommandation n° 5 : Le CPE devrait revoir son mode de consultation avec les partenaires sociaux institutionnels, notamment le retour d'information sur l'utilité de leurs contributions et leur prise en compte.

Recommandation n° 6 : Le CPE devrait promouvoir activement l'impact de ses travaux, notamment en ce qui concerne l'examen multilatéral des politiques économiques.

TABLE DES MATIÈRES

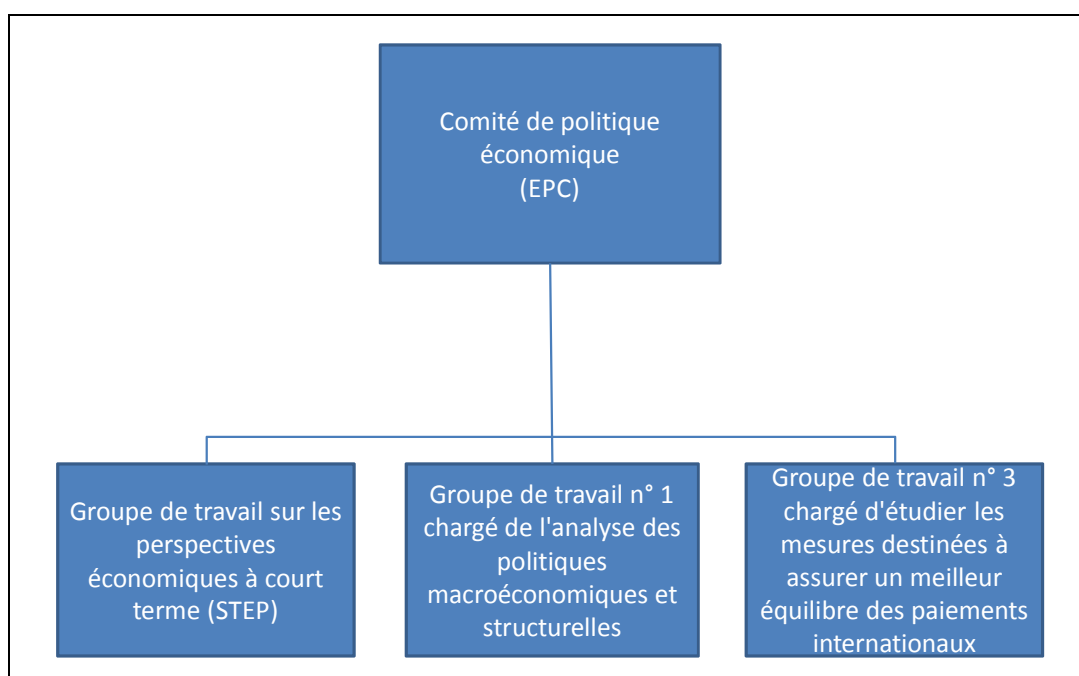
1. Le Comité de politique économique et son cadre d'action	6
2. Méthode d'évaluation et approche	7
3. Conclusions et recommandations de l'évaluation	8
3.1 Appréciation de la pertinence	8
3.2 Appréciation de l'efficacité	9
3.3 Appréciation de l'efficacité	13
4. Action proposée	14
ANNEXE I ANALYSE ET RÉSULTATS	15
1. Le Comité de politique économique	15
2. Cadre d'action	16
3. Orientations et fonctionnement	16
3.1 Analyse de la pertinence	16
3.2 Analyse de l'efficacité	20
4. Impact sur l'action publique des travaux du Comité de politique économique	40
4.1 Analyse de l'efficacité à court et moyen terme	41
4.2 Analyse de l'efficacité à long terme	54
ANNEXE II METHODOLOGIE	55
1. Approche et mise en oeuvre	55
2. Critères d'évaluation et notations	56
2.1 Pertinence	56
2.2 Efficacité	57
2.3 Efficacité	58
3. Questionnaire d'enquête et Enquête PIR	59
3.1 Réponses	59
3.2 Données PIR	60
4. Personnes interrogées	60
4.1 Délégués	60
4.2 Conseillers économiques	60
4.3 Agents de l'OCDE	60
4.4 Autres parties prenantes	60
5. Documents consultés	61
ANNEXE III EVALUATION EN PROFONDEUR : CADRE INSTITUTIONNEL	62

1. Le Comité de politique économique et son cadre d'action

1. Le Comité de politique économique (CPE) a été créé en 1961 et est principalement chargé de l'examen de la situation économique et financière des pays Membres de l'OCDE. Son mandat a été renouvelé en 2008 et court jusqu'à la fin de 2013. La sous structure du Comité comprend les trois organes subsidiaires suivants :

- Groupe de travail n° 1 chargé de l'analyse des politiques macroéconomiques et structurelles (créé en 1980) ;
- Groupe de travail n° 3 chargé d'étudier les mesures destinées à assurer un meilleur équilibre des paiements internationaux (créé en 1961) ;²
- Groupe de travail sur les perspectives économiques à court terme (créé en 1963).

Graphique 1 Structure du Comité de politique économique



2. Le CPE est chargé des travaux menés dans le cadre des Domaines de résultats 1.1.1 (Examen multilatéral des politiques économiques) et 1.1.3 (Analyse des politiques structurelles au niveau international).

2. Les Membres du Groupe de travail n°3 sont l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et l'Union européenne, ce qui correspond à la composition du G10.

3. À partir des descriptions fournies dans les PTB de 2005-2006, 2007-2008 et 2009-2010, le cadre d'action dans lequel s'inscrivent les travaux du CPE se caractérise par l'importance des éléments suivants :

- les paramètres de la politique macroéconomique dans une perspective à court terme (chocs sur le marché du logement et sur les marchés des capitaux, déséquilibres entre épargne et investissement à l'échelon international, augmentation du prix du pétrole, influence d'économies non OCDE...);
- les interactions entre la réforme structurelle et les évolutions structurelles au sens large (comme la mondialisation) d'une part, et entre les performances économiques globales et leurs conséquences sur le plan de l'action publique d'autre part ;
- la nécessité de comprendre les problématiques liées à une mise en œuvre efficace des politiques économiques et d'y répondre.

4. Le Secrétariat du CPE se situe au sein du Département des affaires économiques (ECO).

2. Méthode d'évaluation et approche

5. Cette évaluation en profondeur s'est déroulée entre mai et octobre 2011. Le mandat de l'évaluation et le projet de rapport ont été examinés lors des réunions du Comité d'évaluation auxquelles les vice-présidents du Comité de politique économique, le président et le vice-président du Groupe de travail n° 1 et le Secrétariat étaient représentés³.

6. Le sujet de cette évaluation est le CPE et sa sous-structure composée de trois groupes de travail. L'évaluation porte sur l'orientation des travaux du Comité, son fonctionnement et les Résultats dont il doit répondre, ainsi que sur l'utilisation de ces Résultats par les pouvoirs publics et leur impact sur les politiques. Elle couvre la période allant de 2005 à aujourd'hui pour ce qui touche au fonctionnement du Comité, et de 2005 à 2010 en ce qui concerne l'impact de ses travaux.

7. Le Comité a été évalué à l'aune des critères d'évaluation suivants⁴ :

- **Pertinence**, c'est-à-dire si le Comité répond aux besoins des Membres⁵ en matière d'élaboration des politiques et s'il est susceptible de continuer à y répondre à moyen terme.
- **Efficience**, c'est-à-dire si le Comité optimise la relation entre ses ressources financières et humaines, d'une part, et la qualité de ses Résultats, d'autre part. À cet égard, une attention particulière a été accordée à son orientation et à son fonctionnement.
- **Efficacité**, c'est-à-dire si les Résultats du Comité sont largement utilisés et s'ils produisent des effets significatifs et durables sur l'élaboration des politiques des pays Membres.

8. Au total, 43 entretiens ont eu lieu avec des délégués, des agents de l'OCDE et des représentants d'organisations parties prenantes. Une enquête a été menée pour recueillir des informations auprès des

3. La réunion visant à valider le mandat s'est tenue le 13 mai 2011. Celle destinée à valider le projet de rapport final s'est tenue le 7 novembre 2011.

4. Pour chaque critère d'évaluation, le Comité peut obtenir une évaluation « très faible », « faible », « moyenne », « élevée » ou « très élevée ». Des évaluations intermédiaires sont possibles, par exemple « élevée à très élevée ».

5. Le terme « Membres » comprennent les pays Membres de l'OCDE et les institutions de l'Union européenne.

responsables de l'action publique, à laquelle 24 Membres ont répondu, soit un taux de participation de 68.6 % (57.7 % en chiffres pondérés en fonction des contributions des Membres).

9. Les données des trois enquêtes sur les Orientations à moyen terme de 2003, 2005 et 2007 et du PIR de 2009-2010 ont également été exploitées, tout comme d'autres sources internes pertinentes.

10. Les sources et le traitement des données sont décrits en Annexe II.

3. Conclusions et recommandations de l'évaluation

11. D'après l'évaluation, le degré de pertinence du programme de travail et des objectifs d'action du Comité de politique économique est élevé à très élevé, tandis que ses performances en termes d'efficacité de fonctionnement et d'efficacité dans la réalisation de ses objectifs sont jugées respectivement moyennes à élevées et élevées. Dans ce contexte, l'évaluation a permis de recenser six domaines qui pourraient être améliorés et de formuler des recommandations dans ce sens.

3.1 *Appréciation de la pertinence*

12. L'évaluation de la pertinence repose sur l'appréciation qualitative et la synthèse d'indicateurs traduisant :

- le degré auquel les Membres de l'OCDE considèrent que le Domaine de résultats qui est du ressort du comité représente une priorité pour eux en termes d'évolution des financements au titre de la Partie I ;
- l'intérêt des Membres de l'OCDE pour les travaux du Comité, mesuré à partir du nombre de délégués en poste dans les capitales prêts à se déplacer pour assister aux réunions ;
- le degré de concordance entre les objectifs fixés dans le mandat/les réalisations escomptées énoncées dans le PTB et les besoins des décideurs publics des pays Membres, d'après les données recueillies dans le cadre de l'enquête d'évaluation.

13. Le degré de **pertinence** du programme de travail et des objectifs du Comité est jugé élevé à très élevé.

14. Ce jugement s'appuie en premier lieu sur le fait que, tout au long de la période d'évaluation, les objectifs stratégiques du Comité sont considérés comme très pertinents par la majorité des Membres. Il tient également compte de l'intérêt considérable manifesté par les Membres pour une participation à ses réunions, et du degré de priorité élevé qu'ils accordent aux financements de Partie I dans les domaines pour lesquels le Comité est compétent.

15. Les analyses effectuées et leurs conclusions figurent aux paragraphes 52 à 60 de l'Annexe I au présent rapport, tandis que les principaux éléments de l'évaluation sont résumés ci-après.

16. L'influence que peut exercer un comité sur l'élaboration des politiques dans des domaines clés dépend de sa capacité à comprendre les besoins des décideurs et à les convertir en un ensemble d'objectifs à atteindre par la mise en œuvre d'un programme de travail. Quatre objectifs stratégiques, inspirés du mandat et du programme de travail du CPE, ont été évalués par rapport aux besoins des décideurs. Tous sauf un ont été considérés comme correspondant bien aux besoins de la majorité des Membres, ce qui reflète l'importance de la formation de l'opinion, d'un climat de compréhension mutuelle et de la prise en compte des politiques structurelles et des retombées internationales des politiques gouvernementales. Le quatrième objectif stratégique, qui concerne l'impact direct des activités de conseil et de soutien à l'orientation des politiques, se situait très légèrement en deçà du critère de performance retenu.

17. La participation des délégués en poste dans les capitales, définie selon le taux de délégations des Membres envoyant au minimum un délégué en poste dans la capitale aux réunions, offre un indicateur de l'intérêt des experts techniques et politiques pour les programmes de travail successifs, ainsi que pour les projets et les objectifs concrets qu'ils contiennent. Au sein du Comité, la participation des délégués en poste dans les capitales est systématiquement très élevée, allant de 93 % à 100 % des Membres représentés à la quasi-totalité des réunions tenues au cours de la période considérée. En outre, les délégués sont souvent des responsables de haut niveau, et notamment dans le cas du Groupe de travail n° 3.

18. Les exercices successifs de définition des orientations à moyen terme qui couvrent la période examinée permettent aux Membres de l'OCDE de définir collectivement les priorités pour l'avenir et les réaffectations de ressources budgétaires souhaitées à l'échelle de l'ensemble de l'administration. Les résultats indiquent que les Domaines de résultats pour lesquels le Comité est compétent présentaient un degré de priorité moyen à élevé si l'on considère les modifications de financement par la Partie I, l'analyse des politiques structurelles au niveau international (Domaine de résultats 1.1.3) revêtant systématiquement un degré de priorité plus élevé pour les Membres.

3.2 *Appréciation de l'efficience*

19. L'appréciation de l'efficience d'un comité repose sur une évaluation qualitative et une synthèse des éléments suivants :

- l'efficience technique, qui représente le rapport entre la qualité du travail accompli et les ressources de la Partie I du budget dont il bénéficie ;
- l'efficience des processus, qui correspond à l'orientation et l'exécution optimales des travaux.

20. Les performances du Comité à l'aune du critère d'efficience sont jugées moyennes à élevées.

21. Cette appréciation se fonde sur la très haute qualité de ses produits, tout en tenant compte du rôle flou du CPE au sein de la structure du comité, de la qualité variable des réunions du CPE et de ses faiblesses en termes de gouvernance.

22. Les analyses et conclusions correspondantes sont présentées aux paragraphes 63 à 120 de l'Annexe I au présent rapport, tandis que les principaux éléments de l'évaluation sont résumés ci-après.

3.2.1 *Efficience technique*

23. Au moins deux tiers des Membres ont jugé que la totalité des produits/groupes de produits réalisés entre 2005 et 2010 étaient de qualité *élevée* ou *très élevée*. Les produits suivants ont été jugés particulièrement satisfaisants du point de vue de leur qualité :

- les recherches menées dans le domaine de l'analyse des politiques structurelles au niveau international ;
- les Perspectives économiques – Publications.

24. L'évaluation positive de la qualité globale des travaux du Comité par ses Membres est largement confirmée par les autres parties prenantes.

3.2.2 *Efficiences des processus*

25. Le mandat du CPE date de la création du Comité en 1961 et a été renouvelé sans modification pour la première fois en 2008. Il ne contient guère d'informations détaillées sur les actions du CPE et sur ses objectifs, et se contente d'indiquer qu'il *examinera la situation et les politiques économiques et financières des pays Membres, tout en accord[ant] une attention particulière aux conséquences internationales de leurs politiques, en tenant compte de l'interdépendance croissante de leurs économies et en reconnaissant que les efforts de chacun d'eux seront influencés par les actions des autres, en vue d'atteindre les objectifs de la Convention, de façon à établir un climat de compréhension mutuelle favorable à un ajustement harmonieux des politiques.* Les sessions de déjeuner du CPE servent de cadre de discussion des orientations stratégiques du Comité, mais le retour d'informations aux délégués qui en émane semble limité. De surcroît, il n'y a visiblement eu guère de réflexion engagée sur le rôle que le CPE devrait jouer, bien que sa contribution à la RCM soit moins importante qu'auparavant et en dépit des pressions croissantes qui s'exercent à l'échelon international sur le temps et l'engagement des responsables de haut niveau qui sont les membres traditionnels du Comité.

Recommandation n°1 : Le CPE devrait clarifier son mandat, en fixant un ensemble explicite d'objectifs d'action, tout en tenant compte de l'avantage comparatif de l'OCDE ainsi que des changements dans l'environnement institutionnel international.

26. Les principaux acteurs qui contribuent à l'élaboration du programme de travail du Comité sont le Secrétariat et les délégués auprès des Groupes de travail n° 1 et 3. À cette fin, ils s'efforcent de définir, par roulement, les projets à mettre en œuvre et les documents à établir sur des thèmes spécifiques. Pour que le CPE puisse réagir rapidement aux évolutions imprévues et soudaines des priorités d'action en l'absence d'un bureau fonctionnel susceptible de faire le lien avec le Secrétariat entre les différentes sessions, le Secrétariat joue un rôle essentiel dans l'établissement du programme de travail. Ce mode opératoire donne généralement de bons résultats, mais le processus d'élaboration du programme de travail du Groupe de travail n° 1 a conduit les conseillers économiques à s'interroger sur son efficacité et confère au Comité EDR une grande influence dans le choix des sujets traités. Le processus a été récemment modifié, notamment afin de faire face à la forte augmentation du nombre de projets proposés.

27. Par le passé, le CPE intervenait en publiant un communiqué de presse et contribuait beaucoup plus largement à la préparation de la RCM qu'il le fait aujourd'hui. Par ailleurs, il joue un rôle assez limité et plutôt flou dans la préparation des *Perspectives économiques*, le principal résultat en lien avec ses activités d'examen multilatéral⁶ qui intègre de nombreux produits élaborés par ses trois organes subsidiaires.

28. Selon une tradition établie de longue date, le CPE est présidé par le Président du Comité des conseillers économiques du Président des États-Unis, secondé par deux vice-présidents, dont l'un provient du Japon et l'autre d'un pays européen Membre de l'OCDE. Comme on l'a vu plus haut, ces trois personnes ne constituent pas un bureau fonctionnel. L'objectif est que la réunion soit présidée au plus haut niveau afin d'attirer des délégués de haut rang. Toutefois, au cours de la période examinée, on a enregistré un taux de rotation des présidents inhabituellement élevé qui, conjugué aux sollicitations multiples auxquelles est soumis le président en exercice (y compris la RCM de l'OCDE), affaiblit les avantages générés par cette forme d'organisation.

6. La surveillance multilatérale s'exerce également à l'occasion des études sur les pays réalisées sous l'égide du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement.

Recommandation n°2 : Le CPE devrait mettre en place un bureau fonctionnel et déterminer comment optimiser la structure d'ensemble du Comité, notamment pour compléter le plus efficacement possible les activités de ses organes subsidiaires, et comment améliorer ses modalités de gouvernance, y compris les liens avec ses organes subsidiaires.

29. En ce qui concerne la structure subordonnée au CPE, les modalités de gouvernance varient en fonction des caractéristiques des organes subsidiaires. Le Groupe de travail n° 3 est doté d'un président mais est dépourvu de vice-présidents, compte tenu du faible nombre de ses membres. Le groupe STEP, dont les travaux dans un domaine très technique alimentent directement les activités de prévision de l'Organisation, est depuis longtemps présidé par le Secrétariat. Compte tenu de l'ampleur de ses travaux, le président du Groupe de travail n° 1 s'appuie sur un vice-président et sur un bureau composé de cinq délégués. À la suite des critiques formulées concernant le mode de désignation du bureau, et notamment à la lumière de son rôle dans la définition du programme de travail, les procédures du Groupe de travail ont été récemment revues, aboutissant à quelques modifications mineures.

30. Avant la crise, les réunions du CPE étaient consacrées en grande partie à la composante régionale de l'ordre du jour, qui donnait souvent lieu à des interventions formelles et trop longues, ainsi qu'à des échanges stériles et sur un mode défensif entre les Membres. En outre, durant la période qui a précédé la crise, certains Membres étaient réticents à admettre la gravité des problèmes qui commençaient à les toucher, malgré le fait que la participation aux réunions était limitée aux représentants des pouvoirs publics et d'une sélection d'organisations internationales. En résumé, le CPE n'offrait pas un cadre propice à un examen multilatéral efficace des politiques économiques, et n'a réagi dans l'urgence qu'au moment où l'ampleur de la crise a commencé à apparaître en 2008.

31. Après la crise économique et financière, les ordres du jour des réunions ont été en partie recentrés sur des questions transversales, et les échanges sont généralement plus ouverts et plus francs qu'auparavant. Néanmoins, on peut se demander si l'organisation des réunions a suffisamment changé pour traiter de façon optimale les questions les plus délicates auxquelles les Membres sont confrontés.

Recommandation n°3 : Le CPE devrait recentrer davantage ses réunions sur les questions transversales présentant un intérêt stratégique important et les organiser de manière à optimiser les possibilités d'un dialogue franc et ouvert entre délégués.

32. Les trois organes subsidiaires du CPE jouent un rôle efficace de forums lors desquels les délégués, depuis des experts techniques jusqu'à des décideurs de très haut niveau, peuvent examiner des documents qui, directement ou indirectement, contribuent aux produits qui forment le programme de travail du Comité. Les échanges sont particulièrement productifs lors des réunions du Groupe de travail n° 3, auxquelles assistent des délégués de très haut niveau provenant d'un groupe restreint de Membres, et de celles du groupe STEP. Au cours de la période examinée, des efforts ont été consentis pour communiquer des informations complémentaires aux conseillers économiques présents aux réunions des Groupes de travail n° 1 et 3, en plus des rapports succincts faits au CPE. Néanmoins, en raison du nombre restreint de délégués auprès du Groupe de travail n° 3 et du caractère confidentiel de ses discussions, tous les Membres du CPE ne peuvent pas tirer pleinement profit de ses activités.

Recommandation n°4 : Le CPE devrait examiner comment l'ensemble de ses Membres pourraient tirer parti des activités du Groupe de travail n° 3, sans pour autant modifier son mode de fonctionnement.

33. Depuis l'adoption de la stratégie d'ouverture du Comité en 2005, des progrès notables ont été accomplis en termes d'engagement envers les non-Membres, bien qu'il soit assez difficile de garantir leur participation régulière et active aux réunions, sauf pour le groupe STEP. Des avancées sont également à signaler en ce qui concerne l'intégration des pays bénéficiant de l'engagement renforcé dans les principaux domaines couverts par les travaux de substance du Comité. La coopération dans le contexte du G20 a permis de nouer des relations plus étroites avec les économies de marché émergentes.

34. S'agissant des relations horizontales, en dépit des réunions conjointes entre le CPE et le comité ELSA, c'est au niveau du Groupe de travail n° 1 que les liens avec d'autres domaines d'action et organes de l'OCDE sont déterminants et ont été principalement développés (par exemple, avec le Comité des politiques d'environnement via le Groupe de travail sur les questions d'environnement mondiales et structurelles, le Comité des affaires fiscales et le Comité des marchés financiers, etc.). En outre, le CPE, via son Groupe de travail n° 1 chargé de l'analyse des politiques macroéconomiques et structurelles et de son Groupe de travail sur les perspectives économiques à court terme (STEP), a noué des liens étroits et capitaux avec le Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement (Comité EDR). En leur qualité de conseillers économiques, certains délégués auprès du Comité EDR assistent aux réunions du CPE et de certains de ses organes, tandis que le Président du Comité EDR assiste d'office à celles du CPE et du Groupe de travail n° 1. Dans la pratique, ces liens consistent à la fois à utiliser les contributions tirées des travaux de ces organes pour les Études et à en verser les résultats aux travaux du Groupe de travail n° 1. Dans le cas précis du Groupe de travail n° 1, un lien fondamental s'est créé de longue date à travers l'établissement de notes « d'orientation » qui servent de base pour les chapitres consacrés à des thèmes structurels dans les Études du Comité EDR. La force de ce lien particulier a évolué au fil du temps, se relâchant au début de la période examinée, à tel point que l'on s'est inquiété de ce que les besoins du Comité EDR sont moins bien pris en compte que dans le passé. Plus récemment, toutefois, ce lien s'est raffermi dans des domaines clés tels la croissance verte, la fiscalité et la croissance, les soins de santé, le changement climatique, le logement, l'infrastructure, la mobilité sociale et la répartition du revenu. Par ailleurs, la prise en compte des besoins du Comité EDR lors du choix des projets au sein du Groupe de travail n° 1 a peut-être été facilitée, jusqu'à un certain point, par les modifications apportées à ce processus. Le Comité EDR et le Groupe de travail n° 1 ont aussi collaboré étroitement durant la période d'évaluation dans le cadre du projet *Réussir la réforme* lancé par le CPE.

35. Le Fonds monétaire international participe régulièrement aux réunions de tous les organes du Comité, comme le fait la Banque des règlements internationaux à celles du CPE et du groupe STEP. Depuis 2008, la Banque mondiale est plus souvent présente aux réunions du CPE et du groupe STEP qu'au début de la période examinée. Le Comité coopère pleinement avec le FMI, notamment à l'occasion des activités du CPE, du groupe STEP et du Groupe de travail n° 3, et tire d'importants avantages de ses contributions. La BRI participe activement aux activités du Groupe de travail n° 3, mais beaucoup moins à celles du CPE malgré l'importance de la dimension financière de la crise actuelle.

36. Les interactions avec les partenaires sociaux institutionnels ont lieu au niveau du CPE et du Groupe de travail n° 1. S'agissant du CPE, des consultations se déroulent en marge des réunions avec le président et/ou les vice-présidents et avec le Secrétariat, et avec le président, le Secrétariat et parfois des délégués s'agissant du Groupe de travail n° 1, selon des modalités qui ont été améliorées en 2008. À bien des égards, ces interactions sont d'une utilité assez limitée, surtout dans le cas du CPE.

Recommandation n°5 : Le CPE devrait revoir son mode de consultation avec les partenaires sociaux institutionnels, notamment le retour d'information sur l'utilité de leurs contributions et leur prise en compte.

3.3 *Appréciation de l'efficacité*

37. L'appréciation de l'efficacité s'appuie principalement sur les résultats de l'évaluation et des enquêtes PIR réalisées auprès de décideurs avertis de pays Membres. Elle permet de déterminer dans quelle mesure les Résultats sont utilisés *et s'ils ont* un impact sur le plan de l'action publique, autrement dit sur l'élaboration de politiques correspondant aux objectifs du Comité et entraînant des changements durables des politiques.

38. Les performances du Comité de politique économique à l'aune du critère d'**efficacité** sont jugées élevées.

39. Les analyses et conclusions afférentes sont présentées aux paragraphes 126 à 131 de l'Annexe I au présent rapport, tandis que les principaux éléments de l'évaluation sont résumés ci-après.

40. Cette appréciation se fonde sur la conclusion que les travaux accomplis par le Comité entre 2005 et 2010 ont un impact significatif sur les politiques, et contribuent largement à une évolution durable des politiques dans une grande partie des pays Membres de l'OCDE dans le domaine des politiques structurelles. Par contraste, elle tient aussi compte de la franchise limitée des discussions tenues au sein du Comité au cours de la première partie de la période examinée, dans le cadre de son examen multilatéral des politiques économiques, alors que la crise économique et financière menaçait d'éclater.

41. Au moins la moitié des Membres jugent que les groupes de produits du Comité ont un impact *moyen* ou plus élevé. Dans ce contexte, l'impact est plus marqué du point de vue de la formation de l'opinion en amont des réformes structurelles à venir que du point de vue de l'influence directe sur les politiques. Deux groupes de produits se rattachant à l'analyse des politiques structurelles au niveau international sont jugés particulièrement satisfaisants :

- les recherches menées dans le domaine de l'analyse des politiques structurelles au niveau international ;
- les produits dans le domaine de l'inventaire des réformes structurelles des Membres et les rapports analytiques sur des questions politiques d'actualité.

42. La plupart des autres parties prenantes du Comité reconnaissent l'utilité de ses travaux.

43. Les activités du Comité, surtout dans le domaine de l'analyse des politiques structurelles au niveau international, contribuent de façon forte et durable à l'élaboration des politiques et aux réformes dans la plupart de ses Membres. Les travaux correspondants permettent d'amorcer ou d'enrichir le débat grâce au benchmarking, aux comparaisons internationales et à l'échange de bonnes pratiques, et contribuent à promouvoir les réformes en sensibilisant un large public.

44. Les *Perspectives économiques - Publications* et les *Perspectives économiques – Rapports analytiques* ont généralement moins d'impact que les autres produits du Comité, tant en termes d'impact direct sur les politiques que d'impact indirect sur la formation de l'opinion publique.

Recommandation n° 6 : Le CPE devrait promouvoir activement l'impact de ses travaux, notamment en ce qui concerne l'examen multilatéral des politiques économiques.

4. Action proposée

45. À la lumière de ce qui précède, le Conseil est invité à adopter le projet de conclusions suivant :

LE CONSEIL

- a) prend note du document [C\(2010\)30](#);
- b) note que l'appréciation du Comité d'évaluation (ci-après « CEV ») relative au Comité de politique économique (ci-après « CPE ») est « élevée à très élevée » au regard du critère de pertinence, « moyenne à élevée » au regard de l'efficacité et « élevée » au regard de l'efficacité ;
- c) approuve les recommandations proposées par le CEV, à savoir que le CPE devrait :
 - i) clarifier son mandat, en fixant un ensemble explicite d'objectifs d'action, tout en tenant compte de l'avantage comparatif de l'OCDE ainsi que des changements dans l'environnement institutionnel international ;
 - ii) mettre en place un bureau fonctionnel et déterminer comment optimiser la structure d'ensemble du Comité, notamment pour compléter le plus efficacement possible les activités de ses organes subsidiaires, et comment améliorer ses modalités de gouvernance, y compris les liens avec ses organes subsidiaires ;
 - iii) recentrer davantage ses réunions sur les questions transversales présentant un intérêt stratégique important et les organiser de manière à optimiser les possibilités d'un dialogue franc et ouvert entre délégués ;
 - iv) examiner comment l'ensemble de ses Membres pourraient tirer parti des activités du Groupe de travail n° 3, sans pour autant modifier son mode de fonctionnement ;
 - v) revoir son mode de consultation avec les partenaires sociaux institutionnels, notamment le retour d'information sur l'utilité de leurs contributions et leur prise en compte ;
 - vi) promouvoir activement l'impact de ses travaux, notamment en ce qui concerne l'examen multilatéral des politiques économiques ;
- d) invite le CPE à prendre les mesures appropriées pour la mise en œuvre des recommandations figurant à l'alinéa c), points i) à vi) ci-dessus, et à présenter au Comité d'évaluation un plan d'action s'y rapportant avant la fin octobre 2012 ;
- e) invite le CEV à assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations et à soumettre au Conseil un rapport sur cette question avant fin avril 2013.

ANNEXE I

ANALYSE ET RÉSULTATS

1. Le Comité de politique économique

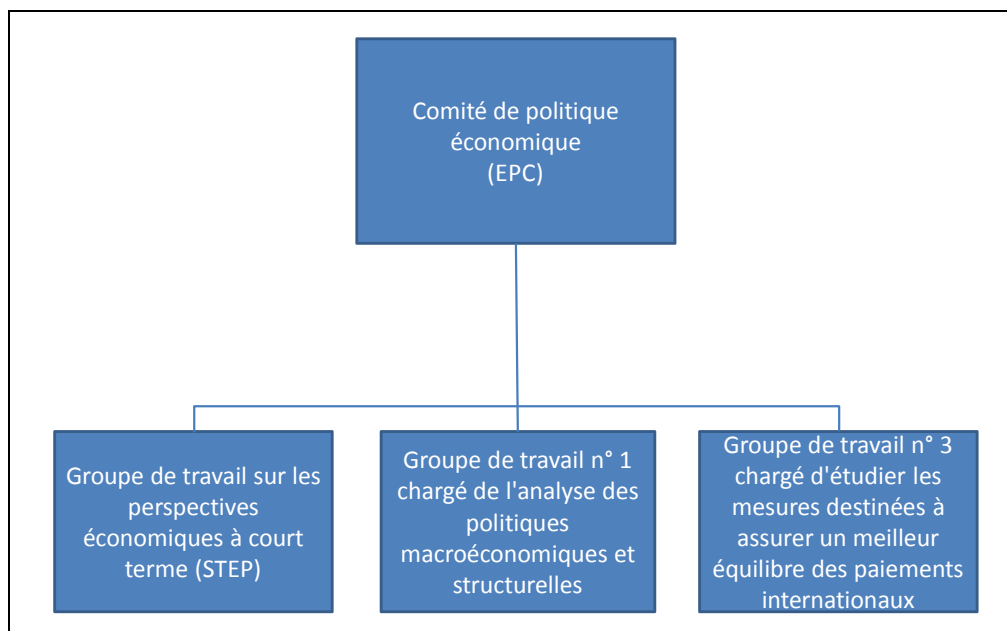
46. Le Comité de politique économique (CPE) a été créé en 1961 et est principalement chargé de l'examen de la situation économique et financière des pays Membres de l'OCDE. Son mandat a été renouvelé en 2008 et court jusqu'à la fin de 2013. La sous-structure du Comité comprend les trois organes subsidiaires suivants :

- Groupe de travail n° 1 chargé de l'analyse des politiques macroéconomiques et structurelles (créé en 1980) ;
- Groupe de travail n° 3 chargé d'étudier les mesures destinées à assurer un meilleur équilibre des paiements internationaux (créé en 1961) ;⁷
- Groupe de travail sur les perspectives économiques à court terme (créé en 1963).

47. Le CPE est chargé des travaux menés dans le cadre des Domaines de résultats 1.1.1 (Examen multilatéral des politiques économiques) et 1.1.3 (Analyse des politiques structurelles au niveau international).

48. Le Secrétariat du CPE se situe au sein du Département des affaires économiques (ECO).

Graphique 2 Structure du Comité de politique économique



7. Les Membres du Groupe de travail n° 3 sont l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et l'Union européenne, ce qui correspond à la composition du G10.

2. Cadre d'action

49. À partir des descriptions fournies dans les PTB de 2005-06, 2007-08 et 2009-10, le cadre d'action dans lequel s'inscrivent les travaux du CPE se caractérise par l'importance des éléments suivants :

- les paramètres de la politique macroéconomique dans une perspective à court terme (chocs sur le marché du logement et sur les marchés des capitaux, déséquilibres entre épargne et investissement à l'échelon international, augmentation du prix du pétrole, influence d'économies non OCDE...);
- les interactions entre la réforme structurelle et les évolutions structurelles au sens large (comme la mondialisation) d'une part, et entre les performances économiques globales et leurs conséquences sur le plan de l'action publique d'autre part ;
- la nécessité de comprendre les problématiques liées à une mise en œuvre efficace des politiques économiques et d'y répondre.

3. Orientations et fonctionnement

3.1 Analyse de la pertinence

50. L'analyse de la pertinence d'un organe consiste principalement à déterminer dans quelle mesure ses travaux répondent aux priorités, besoins et intérêts concrets des Membres de l'OCDE⁸. Le fait que les Membres aient jugé que l'un des domaines de travail du Comité pouvait bénéficier de financements au titre de la Partie I contribue en partie à sa pertinence. La capacité d'un comité à comprendre les besoins des utilisateurs des politiques, à les convertir en objectifs et à concevoir un programme de travail qui réponde à ces objectifs fournit les fondements spécifiques de l'analyse de la pertinence des finalités du comité (ou des impacts escomptés), telles qu'elles sont formulées dans son mandat et dans le programme de travail et budget.

51. Les données utilisées pour réaliser la présente analyse proviennent de différentes sources :

- les enquêtes sur les Orientations à moyen terme conduites en 2003, 2005 et 2007, qui couvrent la période de 2004 à 2010 ;
- les listes des délégués ayant participé aux réunions ;
- une enquête par voie de questionnaire adressé aux décideurs des pays Membres.

3.1.1 Pertinence générale du CPE et de ses travaux

52. D'après les enquêtes sur les Orientations à moyen terme⁹ conduites en 2003, 2005 et 2007, s'agissant de la réaffectation des financements de Partie I, le Domaine de résultats 1.1.1 (Examen multilatéral des politiques économiques) était considéré par les Membres comme plus prioritaire au cours

8. Précisons que le terme « Membres » englobe les pays membres de l'OCDE et la Commission européenne.

9. L'objectif des enquêtes OMT est de s'assurer que, sur le moyen terme, l'affectation des ressources destinées aux travaux de l'OCDE sur l'action publique est conforme aux attentes des Membres. Dans le contexte des évaluations en profondeur, le souhait des Membres d'affecter ou de retirer des ressources à un Domaine de résultats est utilisé comme un indicateur de la pertinence des travaux au regard de leurs besoins. L'enquête a été perfectionnée depuis sa création en 2003, mais la question fondamentale à laquelle elle vise à répondre reste inchangée : *les ressources attribuées à chaque domaine de résultats de « substance » dans le cadre de la gestion stratégique de l'Organisation devraient-elles augmenter, ne pas varier ou diminuer ?* [[C\(2007\)52/REV1](#)].

du biennium 2005-06 que lors du biennium 2009-10, où il est devenu moyennement prioritaire. En revanche, le Domaine de résultats 1.1.3 (Analyse des politiques structurelles au niveau international) a été prioritaire pendant toute la période d'évaluation (voir le Tableau 1).

Tableau 1 Priorités attribuées par les Membres dans les domaines de résultats 1.1.1 et 1.1.3¹⁰

Domaine de résultats		Réponses	Augmentation	Maintien à un niveau constant	Diminution	Suppression	Classement
1.1.1 Examen multilatéral des politiques économiques	PMT 2003	29	7	19	3	0	Prioritaire
	OMT 2005	31	2	28	1	0	Moyennement prioritaires
	OMT 2007	31	2	28	1	0	Moyennement prioritaires
1.1.3 Analyse des politiques structurelles au niveau international	PMT 2003	29	18	10	1	0	Prioritaire
	OMT 2005	31	7	24	0	0	Prioritaire
	OMT 2007	31	7	24	0	0	Prioritaire

Source : Exercice de hiérarchisation des priorités à moyen terme (PMT) de 2003 [C(2003)202], Enquête sur les orientations à moyen terme (OMT) pour 2007-2008 réalisée en 2005 [C(2005)188] et Document de séance n° 3 de la réunion du Conseil des 13 et 14 novembre 2007.

53. La participation des délégués nationaux aux réunions du CPE et de ses organes subsidiaires constitue un indicateur de l'intérêt des experts techniques et politiques pour les programmes de travail successifs, ainsi que pour les projets et les objectifs concrets qu'ils contiennent.

54. La participation des délégués en poste dans les capitales¹¹ aux réunions du CPE et de ses organes subsidiaires¹² est systématiquement très élevée. Tous organes confondus, à l'exception de la dernière réunion du Groupe de travail n° 1 où la participation des capitales a chuté à 86 %, elle s'établit entre 93 % et 100 % (voir le Tableau 2), et des délégués en poste dans les capitales ont systématiquement assisté aux réunions du Groupe de travail n° 3 au cours de la période considérée. Hormis le groupe STEP, d'orientation plus technique, les Membres sont souvent représentés lors des réunions par des responsables de haut niveau, ce qui est surtout vrai pour le Groupe de travail n° 3.

10. La période couverte par les trois exercices s'étend de 2006 à 2010. Les *Domaines de résultats jugés prioritaires* sont ceux pour lesquels sept Membres au moins ont indiqué qu'ils préféreraient accroître l'activité dans le secteur concerné. Les *Domaines de résultats jugés peu prioritaires* sont ceux pour lesquels sept Membres au moins ont indiqué qu'ils préféreraient réduire, voire abandonner, les activités dans le secteur concerné. Les *Domaines de résultats jugés moyennement prioritaires* sont donc ceux qui se situent entre ces deux catégories. L'Enquête OMT 2009 s'étend au-delà de la période couverte par la présente évaluation mais indique que le classement reste inchangé pour le biennium 2011-12.

11. Proportion de délégations des pays Membres comportant au moins un délégué en poste dans la capitale.

12. NB : on ignore les chiffres de participation au Groupe de travail n° 3.

Tableau 2 Participation des délégués en poste dans les capitales aux réunions du Comité de politique économique et de ses organes subsidiaires

Organe		Pourcentage et nombre de délégations des pays Membres comportant au moins un délégué en poste dans la capitale						
		2005	2006	2007	2008	2009	2010*	2011
Comité de politique économique	Participation des délégués en poste dans les capitales (%)	98.4 %	98.4 %	98.4 %	98.4 %	100.0 %	100.0 %	97.1 %
	<i>Nombre de délégués venant de pays « proches »</i>	23.5	23.5	23.5	23.5	24.0	25.0	26.0
	<i>Nombre de délégués venant de pays « éloignés »</i>	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	8.0	8.0
Groupe de travail n° 1 chargé de l'analyse des politiques macroéconomiques et structurelles	Participation des délégués en poste dans les capitales (%)	95.2 %	92.5 %	93.5 %	93.5 %	94.6 %	93.8 %	85.7 %
	<i>Nombre de délégués venant de pays « proches »</i>	23.5	22.7	23.0	23.5	23.0	24.5	23.0
	<i>Nombre de délégués venant de pays « éloignés »</i>	6.0	6.0	6.0	5.5	6.3	6.0	7.0
Groupe de travail sur les perspectives économiques à court terme (STEP)	Participation des délégués en poste dans les capitales (%)	95.2 %	100.0 %	100.0 %	98.4 %	95.2 %	95.5 %	97.1 %
	<i>Nombre de délégués venant de pays « proches »</i>	23.5	24.0	24.0	24.0	23.5	24.5	26.0
	<i>Nombre de délégués venant de pays « éloignés »</i>	6.0	7.0	7.0	6.5	6.0	7.0	8.0
Groupe de travail n° 3 chargé d'étudier les mesures destinées à assurer un meilleur équilibre des paiements internationaux **	Participation des délégués en poste dans les capitales (%)	100.0 %	100.0 %	100.0 %	100.0 %	100.0 %	100.0 %	100.0 %
	<i>Nombre de délégués venant de pays « proches »</i>	9	9	9	9	9	9	9
	<i>Nombre de délégués venant de pays « éloignés »</i>	2	2	2	2	2	2	2

Source : EMS

*Calculé pour tenir compte de l'adhésion de quatre nouveaux Membres en 2010.

** Onze Membres participent au Groupe de travail n° 3.

Tableau 3 Synthèse de la participation des délégués en poste dans les capitales

Moyenne	Comité de politique économique	Groupe de travail n° 1 chargé de l'analyse des politiques macroéconomiques et structurelles	Groupe de travail sur les perspectives économiques à court terme (STEP)	Groupe de travail n° 3 chargé d'étudier les mesures destinées à assurer un meilleur équilibre des paiements internationaux
2005-07	98.4 %	94.1 %	98.4 %	100 %
2008-10	99.2 %	92.9 %	96.4 %	100 %
Variation	+0.8 %	-1.2 %	-1.9 %	0 %

3.1.2 Besoins des Membres et objectifs du Comité

55. L'influence que peut exercer un comité de l'OCDE sur l'élaboration des politiques dans des domaines clés dépend de son aptitude à comprendre les besoins des décideurs et à les convertir en un ensemble d'objectifs à atteindre par la mise en œuvre de son programme de travail.

56. L'activité du Comité est destinée à contribuer à la réalisation de l'objectif stratégique de l'OCDE intitulé *Promouvoir une croissance économique durable, la stabilité financière et l'ajustement structurel*.

57. Le mandat du CPE prévoit spécifiquement d'*atteindre les objectifs de la Convention de façon à établir un climat de compréhension mutuelle favorable à un ajustement harmonieux des politiques*.

58. Au cours de la période 2005-2010, comme indiqué dans les Programmes de travail et budget successifs, les réalisations attendues au titre des résultats produits sous la responsabilité du Comité étaient les suivantes :

- Dans le Domaine de résultats 1.1.1 (Examen multilatéral des politiques économiques)
 - assurer une performance économique saine et durable dans les pays Membres, dans les pays candidats à l'adhésion et dans les pays partenaires pour l'engagement renforcé grâce à la mise en œuvre des recommandations formulées par l'OCDE, tout en faisant le point de la situation des différents pays, notamment en ce qui concerne les politiques structurelles, et analyser les effets internationaux des politiques nationales (PTB 2005-2006 ; 2007-2008 ; 2009-2010) ;
 - sensibiliser davantage le public aux politiques s'appuyant sur des « pratiques exemplaires », tout en tenant compte du fait qu'en raison de la conception des politiques nationales et de contraintes institutionnelles, celle-ci ne seront pas forcément similaires dans tous les pays (PTB 2005-2006 ; 2007-2008 ; 2009-2010) ;
 - promouvoir une réforme de la politique économique et financière dans les économies en fonction des orientations et des analyses de l'OCDE (PTB 2005-2006 ; 2007-2008 ; 2009-2010).
- Dans le Domaine de résultats 1.1.3 (Analyse des politiques structurelles au niveau international)
 - assurer une performance économique saine et durable dans les pays Membres, grâce à l'application par les décideurs des recommandations formulées par l'OCDE, en analysant les politiques et les évolutions économiques correspondantes dans les différents pays dans le contexte général de la zone OCDE, en évaluant de façon rigoureuse l'interaction entre les politiques structurelles et les évolutions économiques et en fournissant des indicateurs, comparables d'un pays à un autre, de l'orientation de l'action des pouvoirs publics dans les domaines importants du point de vue de la performance économique (PTB 2005-2006 ; 2007-2008 ; 2009-2010) ;
 - sensibiliser davantage le public aux politiques s'appuyant sur des « pratiques exemplaires » dans les pays Membres, tout en tenant compte du fait qu'en raison de la configuration des politiques et de contraintes institutionnelles, celles-ci ne seront pas forcément similaires dans tous les pays (PTB 2005-2006 ; 2007-2008 ; 2009-2010).

59. Après synthèse, les objectifs fixés par le mandat et les résultats escomptés susmentionnés ont été regroupés en quatre objectifs d'action reflétant l'impact que le CPE s'est efforcé d'obtenir par son activité. Les décideurs des Membres ont été ensuite invités à évaluer dans quelle mesure ces objectifs répondaient à

leurs besoins. Pour qu'un objectif stratégique soit considéré comme très pertinent, il faut que la moitié au moins des Membres répondent à l'enquête.

60. La moitié au moins des Membres ayant répondu ont estimé que trois objectifs stratégiques sur quatre répondaient à un besoin essentiel, ce qui reflète l'importance de la formation de l'opinion, d'un climat de compréhension mutuelle et de la prise en compte des politiques structurelles et des retombées internationales des politiques gouvernementales. Le quatrième objectif stratégique, qui concerne l'impact direct des orientations et conseils d'action, se situait très légèrement en deçà du critère de performance retenu.

Tableau 4 Pertinence des objectifs définis dans le mandat et des réalisations escomptées du PTB au regard des besoins stratégiques des Membres

Réalisations escomptées/Objectifs stratégiques	Pertinence élevée	Pertinence appelée à augmenter
Sensibiliser davantage le public aux politiques s'appuyant sur des « pratiques exemplaires » et tenir compte du fait qu'en raison de la configuration des politiques et de contraintes institutionnelles, ces politiques ne seront pas forcément similaires dans tous les pays	70 %	26 %
Assurer une performance saine et durable grâce à l'application des recommandations formulées par l'OCDE, tout en faisant le bilan des situations particulières d'autres pays en ce qui concerne, en particulier, les politiques structurelles et les analyses des conséquences internationales des politiques nationales	65 %	39 %
Établir un climat de compréhension mutuelle entre les pays Membre de l'OCDE favorable à un ajustement harmonieux des politiques	64 %	41 %
Mettre en œuvre des réformes des politiques économique et financière en fonction des orientations et des analyses de l'OCDE	48 %	32 %

Source : Enquête d'évaluation (24 réponses).

3.2 Analyse de l'efficacité

61. L'efficacité d'un organe de l'OCDE est analysée en s'attachant à déterminer dans quelle mesure il fonctionne de manière optimale et à examiner la qualité de ses Résultats et les ressources utilisées pour les produire.

62. Les données utilisées pour effectuer la présente analyse proviennent principalement des sources suivantes :

- l'évaluation de la qualité des Résultats du Comité pendant la période 2005-2008, réalisée à partir des réponses des Membres à un questionnaire et de l'enquête PIR pour 2009-2010 ;
- des entretiens avec des délégués du Comité et des agents de l'OCDE sur la façon dont le Comité oriente et met en œuvre ses travaux, y compris ses interactions avec d'autres organes de l'OCDE et avec des entités extérieures ;
- des entretiens avec des agents d'autres organisations internationales et des représentants des parties prenantes en relation avec le Comité ;
- les comptes rendus de réunion et autres documents clés produits par le Comité

3.2.1 Définition de l'orientation stratégique du CPE

63. Les orientations d'un organe de l'OCDE, c'est-à-dire les conséquences sur l'action publique qu'il espère susciter grâce à ses travaux, devraient être exprimées dans son mandat, dans ceux de ses organes

subsidiaires le cas échéant (par exemple lorsque le degré de spécialisation des différents organes est élevé), et figurer également sous forme de réalisations escomptées dans son programme de travail. La conformité des conséquences attendues sur l'action publique (c'est-à-dire des objectifs stratégiques) aux besoins des principaux décideurs dépend des processus d'établissement des mandats et des programmes de travail.

64. Le mandat du CPE consiste en un extrait du Rapport du Comité préparatoire qui indique qu'il mènera ses travaux en vue d'*atteindre les objectifs de la Convention* et de façon à *établir un climat de compréhension mutuelle favorable à un ajustement harmonieux des politiques*¹³. Le mandat a été renouvelé pour la première fois en 2008¹⁴, apparemment sans procéder à un examen formel des objectifs que le CPE veut atteindre et pourquoi, et en quoi ces objectifs le distinguent d'autres forums internationaux.

65. Au cours de la période d'évaluation, trois documents de stratégie¹⁵ ont été produits et examinés lors de déjeuners du CPE réservés aux chefs de délégations. Ces documents soulignent les défis auxquels sont confrontés le CPE et le Comité EDR et présentent les progrès accomplis dans la mise en œuvre d'un certain nombre d'initiatives, parmi lesquelles :

- le recentrage des examens nationaux vers une analyse macrostructurelle, en privilégiant les questions de politique structurelle ;
- la modernisation et l'amélioration des prévisions économiques, y compris le passage à une fréquence trimestrielle ;
- l'élaboration ou l'acquisition de nouveaux instruments, notamment un modèle macro économétrique mondial ;
- la réalisation d'études internationales en recourant à une nouvelle forme de surveillance des politiques structurelles fondée sur le benchmarking.

66. Au-delà de la question stratégique essentielle du positionnement des activités de surveillance menées par l'OCDE par rapport à celles d'autres organisations internationales, notamment le FMI et la Commission européenne, l'orientation principale de ces documents est d'ordre méthodologique, car ils portent sur des questions essentiellement techniques (bien que non dépourvues d'importance stratégique). Cette orientation a visiblement pour corollaire le peu d'attention accordée au rôle que le CPE devrait jouer et à la façon d'y parvenir, sachant que, par le passé, il publiait un communiqué de presse et apportait une contribution beaucoup plus importante à la préparation de la RCM. Or, de nombreux délégués interrogés ont soulevé ces deux questions, soit explicitement, soit implicitement, s'agissant d'une part d'autres organes au sein de la sous structure du Comité et, d'autre part, du G20 qui est progressivement devenu un forum « concurrent » pour les décideurs de haut niveau.

67. Le programme de travail du CPE se concentre sur la production d'informations sur les enjeux macroéconomiques actuels et les perspectives économiques, et est en grande partie identique d'un biennium à l'autre. Il vise à atteindre les résultats escomptés suivants, qui ont été définis de façon explicite pour la première fois dans le PTB de 2005-2006 :

- Dans le Domaine de résultats 1.1.1
 - assurer une performance économique saine et durable dans les pays Membres, dans les pays candidats à l'adhésion et dans les pays partenaires pour l'engagement renforcé

13. [C\(2008\)21](#).

14. Conformément à la *décision du Conseil relative à la clause d'extinction pour tous les comités [C/M(2005)4/PROV*, point 75].

15. [ECO/CPE\(2006\)8](#), [ECO/CPE\(2008\)9](#) et [ECO/CPE\(2010\)9](#).

grâce à la mise en œuvre des recommandations formulées par l'OCDE, tout en faisant le point de la situation des différents pays, notamment en ce qui concerne les politiques structurelles, et analyser les effets internationaux des politiques nationales ;

- sensibiliser davantage le public aux politiques s'appuyant sur des « pratiques exemplaires », tout en tenant compte du fait qu'en raison de la conception des politiques nationales et de contraintes institutionnelles, celle-ci ne seront pas forcément similaires dans tous les pays ;
 - promouvoir une réforme de la politique économique et financière dans les économies en fonction des orientations et des analyses de l'OCDE.
- Dans le Domaine de résultats 1.1.3
 - assurer une performance économique saine et durable dans les pays Membres, grâce à l'application par les décideurs des recommandations formulées par l'OCDE, en analysant les politiques et les évolutions économiques correspondantes dans les différents pays dans le contexte général de la zone OCDE, en évaluant de façon rigoureuse l'interaction entre les politiques structurelles et les évolutions économiques et en fournissant des indicateurs, comparables d'un pays à un autre, de l'orientation de l'action des pouvoirs publics dans les domaines importants du point de vue de la performance économique ;
 - sensibiliser davantage le public aux politiques s'appuyant sur des « pratiques exemplaires » dans les pays Membres, tout en tenant compte du fait qu'en raison de la configuration des politiques et de contraintes institutionnelles, celles-ci ne seront pas forcément similaires dans tous les pays.

68. Le Secrétariat joue un rôle essentiel dans la définition de l'orientation générale du programme de travail du CPE, alors que les délégués auprès du CPE, y compris son président et ses vice-présidents, apportent des contributions directes plus limitées à cet aspect du fonctionnement du Comité. Cette organisation refléterait la nécessité de réagir rapidement à des évolutions imprévues et soudaines des priorités d'action ; étant donné que le Comité se réunit deux fois par an, il lui est difficile de donner au Secrétariat des orientations en temps utile sur les questions futures qu'il souhaite voir inscrites au programme de travail. Toutefois, les orientations stratégiques et la place du programme de travail dans les activités globales de l'Organisation sont examinées lors des sessions de déjeuner du CPE. De même, le CPE a, à diverses occasions, demandé que soient engagés des projets spécifiques, par exemple dans le domaine des politiques sur le changement climatique et sur la création d'emplois, qui ont été incorporés au programme de travail par le biais du Groupe de travail n° 1. La crise financière a également entraîné une révision du programme de travail du CPE, avec la tenue d'une réunion d'urgence visant à évaluer la situation économique et à déterminer les mesures de relance budgétaire prises par les pays.

69. Les contributions des Membres au processus de programmation se concentrent principalement sur le choix de projets dans le domaine de l'analyse des politiques structurelles au niveau international, qui est du ressort du Groupe de travail n° 1, et qui constitue l'aspect le plus variable et qui couvre le champ le plus large du programme de travail. C'est le bureau du Groupe de travail n° 1 qui sélectionne les projets à retenir dans le programme de travail, en s'efforçant de condenser les nombreux projets potentiels en un petit nombre soumis au choix des chefs de délégations. Ce processus a été récemment modifié en vue de mieux le structurer et de gérer la hausse substantielle du nombre de projets proposés. Il s'appuie désormais sur des modèles pour les projets proposés par les Membres et par le Secrétariat, et sur un groupe de discussion électronique pour soumettre des observations, poser des questions et obtenir des

éclaircissements avant les débats en réunion¹⁶. Le Comité EDR contribue lui aussi à ce processus, notamment par le biais de son président qui participe régulièrement aux réunions du Groupe de travail n° 1.

70. En ce qui concerne le programme de travail global du Comité, le rôle limité des délégués dans son établissement n'a pas donné lieu à des critiques particulières, même si certains délégués ont déploré le faible retour d'informations sur les discussions tenues au cours des sessions de déjeuner du CPE. Toutefois, dans le cas particulier du Groupe de travail n° 1, certaines personnes interrogées, et notamment des conseillers économiques, se sont inquiétés de l'efficacité du processus de programmation et du choix des projets qui en résulte. Les modifications précédemment évoquées étaient considérées comme à l'origine d'améliorations du processus, bien que certaines personnes aient jugé de nouvelles améliorations nécessaires. En revanche, une enquête récente auprès des chefs de délégations du Groupe de travail n° 1 n'a pas remis en cause le processus modifié désormais en vigueur¹⁷.

3.2.2 *Fonctionnement du CPE*

71. Les modalités d'organisation, de préparation et de mise en œuvre de ses travaux influent sur la capacité d'un organe de l'OCDE d'attirer les délégués nationaux compétents et de mobiliser les experts nécessaires pour produire en temps voulu des résultats de qualité, avec les ressources disponibles au sein du Secrétariat. La qualité¹⁸ et l'actualité des produits, ainsi que la sensibilisation des usagers potentiels, sont considérées comme des déterminants clés de leur utilisation et de leur impact sur l'action publique.

72. Selon son mandat, le CPE a pour rôle d'*examiner la situation et les politiques économiques et financières des pays Membres tout en accord[ant] une attention particulière aux conséquences internationales de leurs politiques, en tenant compte de l'interdépendance croissante de leurs économies et en reconnaissant que les efforts de chacun d'eux seront influencés par les actions des autres.*

73. Le CPE offre un cadre dans lequel les décideurs de haut niveau se réunissent deux fois par an, pendant une durée maximale de deux jours, afin de débattre dans une perspective régionale des évolutions économiques actuelles et de mener des examens thématiques d'éléments de son programme de travail qui seront repris dans les *Perspectives économiques*. Pour chacun des points de l'ordre du jour, un intervenant principal et un certain nombre d'autres orateurs désignés sont chargés d'amorcer les discussions. Depuis 2009, le CPE organise de temps à autre des déjeuners officiels où sont abordées des questions d'actualité qui ne sont pas traitées lors de la réunion proprement dite. Le CPE ne publie pas de comptes rendus formels de ses réunions sur OLIS.

74. En vertu d'un accord implicite entre les Membres, le CPE est traditionnellement présidé par le Président du Comité des conseillers économiques du Président des États-Unis, l'objectif étant que la réunion soit dirigée au plus haut niveau afin d'attirer des délégués de haut rang. Le CPE ne possède pas de bureau fonctionnel au sens propre, mais son président est secondé par deux vice-présidents, dont l'un provient du Japon et l'autre d'un pays Membre européen. Au cours de la période d'évaluation, le président a assisté à environ la moitié des réunions du CPE, en partie à cause d'autres engagements concurrents, y compris au sein de l'OCDE dans le contexte de la RCM qui a lieu deux semaines après le CPE. En outre, depuis 2005, le Président du CEA ayant changé, cinq présidents différents se sont succédé à la tête du CPE,

16. Avant la modification intervenue en 2011, le WPI avait révisé pour la dernière fois sa méthode de sélection des thèmes de travail en 2005, afin d'établir un processus plus rigoureux et transparent qui soit lié de façon explicite à la surveillance structurelle [[ECO/CPE\(2006\)8](#)].

17. [ECO/CPE/WPI\(2011\)23](#).

18. Par exemple sur le plan de la pertinence de l'analyse, de l'exactitude/de la fiabilité, du caractère pratique, de l'intérêt pour l'action publique, de la présentation et de la concision.

ce qui représente un taux de rotation inhabituellement élevé. Par conséquent, les deux vice-présidents du CPE ont été régulièrement appelés à diriger les réunions.

75. La plupart des délégués acceptent ce mode de fonctionnement comme étant « politiquement incontournable » ; lorsque le CPE est dirigé par le président, il procure des avantages en termes de niveau, dynamique et pertinence des discussions. Néanmoins, presque toutes les personnes interrogées estiment que ces avantages sont affaiblis par la présence sporadique du président aux réunions. Sur un plan plus stratégique, elles soulignent le risque que le CPE soit perçu comme étant moins important que d'autres forums de haut niveau. En raison de la rotation rapide des présidents, les vice-présidents sont amenés à diriger fréquemment les réunions et à jouer un rôle essentiel dans la continuité des activités du Comité.

76. Les personnes interrogées ont généralement indiqué que les réunions du CPE étaient bien organisées. Certaines d'entre elles, principalement des délégués, ont souligné le fait que les réunions ont été opportunément recentrées sur des thèmes transversaux et que les débats sont plus francs et plus ouverts depuis 2008, après la crise économique et financière. Néanmoins, une petite minorité de répondants estimaient que les discussions et les documents de référence ne prenaient pas toute la mesure de la gravité de la situation économique et de la nécessité de remettre plus vigoureusement en cause le paradigme économique dominant.

77. Néanmoins, de nombreuses personnes interrogées sont toujours critiques à l'égard de la qualité des discussions pendant les réunions, malgré les efforts pour les canaliser par le recours à un intervenant principal et à des orateurs désignés, jugeant les interventions trop longues et pas assez ciblées sur les documents de réunion. Plus précisément, pour citer un délégué, trop d'interventions « évoquent des aspects que les délégués sont censés connaître en faisant des exposés formels et préparés à l'avance sur la situation dans le pays de l'orateur ». Dans le même ordre d'idées, un autre délégué se demande si participer aux réunions lui procure réellement plus d'informations sur la situation actuelle et les perspectives économiques qu'en consultant les médias. Certaines personnes interrogées font également observer que les interactions et échanges qui ont lieu pendant les réunions sont souvent très formels, ne portent pas toujours sur les questions les plus délicates et donc potentiellement les plus intéressantes, et/ou conduisent les délégations interrogées à répondre sur un mode défensif. Dans ce contexte, il a été suggéré qu'au cours de la période où la crise économique et financière commençait à s'exacerber, certains Membres étaient réticents à admettre l'ampleur des problèmes affectant leur économie¹⁹.

78. Beaucoup de répondants estiment toujours que l'ordre du jour des réunions, malgré le recentrage opéré, reste trop axé sur une optique régionale au détriment de questions mondiales et transversales (et notamment celles de nature structurelle) comme point de départ des discussions. Certains jugent également que, de par leur structure, les réunions ne permettent pas de tirer suffisamment parti de l'expérience des Membres qui ont réussi à échapper au pire de la crise économique et financière.

79. D'autres points ont également été soulevés, principalement par les conseillers économiques, qui estiment que le délai de diffusion de l'ordre du jour et des documents (souvent nombreux) restreint les possibilités de consultation et d'information des délégués avant les réunions, et que le rôle du CPE dans la préparation des *Perspectives économiques* et dans l'élaboration d'autres produits qui relèvent de sa responsabilité, ainsi que les processus correspondants, n'est pas clair.

19. Un document rédigé en 2011 par K. Shigehara et P. Atkinson sur les enseignements à tirer de la crise économique et financière dans le domaine de la surveillance multilatérale conclut que *la pression des pairs n'est pleinement efficace que s'ils partagent une vision commune des objectifs à atteindre et du fonctionnement du système économique* et que *les réunions au niveau ministériel au FMI et à l'OCDE ont rarement constitué un cadre approprié à une surveillance efficace sur des questions techniques* (voir le document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE n° 860).

80. Selon les rapports d'exécution des programmes, les produits qui relèvent du Domaine de résultats 1.1.1 ont été pour l'essentiel réalisés comme prévu, bien que certains séminaires aient été annulés en raison d'un manque de contributions volontaires. Les réalisations au titre du Domaine de résultats 1.1.3 ont été plus parcellaires au début de la période d'évaluation, certains produits ayant été partiellement achevés de par la nécessité de revoir les priorités, ou reportés par l'arrivée tardive de contributions volontaires. Au cours du biennium 2009-10, tous les produits ont été réalisés comme prévu.

3.2.3 *Fonctionnement de la structure subordonnée au CPE*

81. Les mandats des trois organes subsidiaires ont été réexaminés en 2007, dans le cadre du renouvellement du mandat du CPE, et reconduits sont modification.

82. Le Groupe de travail n° 1 se réunit deux fois par an et est chargé *d'analyser les problèmes macroéconomiques et structurels* dans le cadre d'activités de surveillance permanentes dans une optique internationale. Outre ses réunions régulières, le Groupe de travail n° 1 organise aussi des ateliers analytiques, avec deux éditions en 2010 sur les thèmes du logement et de l'économie politique des politiques d'environnement. Son président s'appuie sur un bureau composé d'un vice-président et de plusieurs autres délégués.

83. Le Groupe de travail n° 1 attire des délégués de haut niveau et fonctionne comme un organe de rang au moins aussi élevé que son organe parent. Ses travaux alimentent en grande partie les *Perspectives économiques* et la publication *Objectif croissance* qui n'est pas examinée par le CPE. Ils constituent la base d'un ou de plusieurs cycles de discussions lors des réunions du CPE, et le CPE reçoit des comptes rendus des réunions du Groupe de travail n° 1 à des fins d'information, par le biais du rapport formel du Président. Au cours de la période d'évaluation, des sessions d'information préalables aux réunions du Groupe de travail n° 1 destinées aux conseillers économiques ont été organisées.

84. Les répondants reconnaissent largement l'importance du Groupe de travail n° 1 en tant qu'organe essentiel de l'OCDE et portent un jugement positif sur son fonctionnement. Certains conseillers économiques évoquent des domaines où des difficultés se sont posées, notamment le bureau qui joue un rôle central dans le Groupe de travail, surtout en ce qui concerne l'élection des membres et l'étroitesse de la participation. Néanmoins, ce point de vue n'est pas partagé par tous et le retour d'expérience des chefs de délégations, notamment à l'occasion d'un examen²⁰ des procédures du Groupe de travail, n'a pas conclu à la nécessité de modifier en profondeur son fonctionnement²¹. Certains répondants déplorent également le fait que de nombreux documents techniques ne sont pas reçus suffisamment tôt avant les réunions.

85. Le Groupe de travail n° 3, qui se réunit trois fois par an, a pour mandat *d'analyser l'incidence des politiques monétaires, fiscales et autres sur les paiements internationaux et de délibérer des mesures d'ordre national et international dans leurs relations avec l'équilibre des paiements internationaux*. Le Groupe de travail, qui n'a ni vice-présidents ni bureau, se compose de délégués constitués de vice-ministres des Finances et de gouverneurs de banques centrales de pays du G10 et de l'Union européenne, dont certains participent également à un sous-groupe informel d'experts monétaires. Les ordres du jour des réunions s'articulent systématiquement autour de deux axes principaux : l'un concerne un document relatif à la conjoncture de l'économie mondiale, qui occupe une place centrale dans son programme de travail, et l'autre un examen d'un sujet d'actualité qui varie d'une réunion à l'autre.

86. Il existe très peu de liens directs entre le CPE et le Groupe de travail n° 3. Certains travaux du Groupe de travail n° 3 peuvent être présentés au CPE, mais il produit le plus souvent des analyses utilisées

20. Leur dernière révision date de 2005 [[ECO/CPE/WP1\(2005\)5](#)].

21. [ECO/CPE/WP1\(2011\)23](#).

par le Secrétariat pour préparer les *Perspectives économiques*, sous la forme de chapitres, d'encadrés, etc. Les Membres qui ne participent pas au Groupe de travail n° 3 sont informés par les documents de réunion diffusés sur OLIS (bien que les comptes rendus formels de réunions ne le soient pas), et le Secrétariat adresse au CPE un rapport succinct sur les activités du Groupe de travail n° 3 à chacune de ses réunions. En outre, après chaque réunion du Groupe de travail n° 3, une séance d'information est organisée pour les conseillers économiques. Selon le Secrétariat, les rares informations diffusées sur les discussions proprement dites au sein du Groupe de travail n° 3 permettent à cet organe de faire office de plate-forme où « les délégués peuvent tester leurs positions et préparer le terrain aux discussions auprès de forums où des échanges ouverts ne sont pas toujours possibles ».

87. Le retour d'information des répondants confirme que des discussions libres, franches, riches et donc utiles se tiennent au sein de cet organe de très haut niveau et unique à certains égards. Toutefois, une petite minorité d'entre eux, notamment des conseillers économiques, font observer que les dispositions prises à ce jour ne sont pas suffisantes pour remédier aux problèmes de gouvernance générés par la faiblesse des liens entre le Groupe de travail n° 3 et le CPE et par le fait que moins d'un tiers des Membres de l'OCDE en font partie.

88. Le Groupe de travail sur les perspectives économiques à court terme (STEP) se réunit juste avant les réunions du CPE afin d'examiner des prévisions macroéconomiques préliminaires et d'échanger des vues sur les perspectives économiques à court terme. Le groupe STEP est présidé par le Secrétariat qui fait un compte rendu oral de ses travaux à chaque réunion du CPE. Les discussions portent essentiellement sur les hypothèses générales qui sous-tendent les prévisions et contribuent aux analyses utilisées pour préparer les *Perspectives économiques*. Ces dernières années, les réunions du groupe STEP comprenaient aussi des discussions de nature méthodologique, par exemple sur l'établissement d'indicateurs. Le groupe STEP ne diffuse pas de comptes rendus formels de ses réunions sur OLIS.

89. Tous les répondants en mesure de formuler une appréciation portent un jugement très positif sur tous les aspects du groupe STEP, dont les réunions donnent lieu à des « discussions très constructives, intéressantes et ciblées » entre les responsables nationaux des prévisions.

3.2.4 Activités dans le domaine des relations mondiales

90. Le degré d'influence d'un organe en dehors de la zone OCDE est lié dans une certaine mesure à la promotion de la diffusion de connaissances ou de pratiques en direction des non-Membres dans le cadre de ses activités relevant des relations mondiales. Il peut aussi résulter de la participation de non-Membres aux travaux d'un comité en tant qu'observateurs réguliers ou *ad hoc*, qui permet aux produits réalisés de tenir compte des besoins des pays en développement. Dans certains cas, la participation aux processus d'adhésion et d'engagement renforcé et/ou l'adhésion de non-Membres à un instrument spécifique de l'OCDE fournissent un moyen plus direct d'exercer un impact.

91. Une stratégie d'ouverture²², préparée en 2005, indique que le CPE estime utile d'inviter certains grands pays non membres (et notamment la Chine) à participer à ses réunions ou à certaines sessions en qualité d'observateurs *ad hoc* afin d'examiner des questions d'intérêt commun. Elle suggère également aux Groupes de travail de réfléchir à leur propre stratégie d'ouverture, et souligne l'intérêt d'organiser un petit nombre de séminaires auxquels seraient conviés des universitaires et des représentants de non-Membres.

92. Depuis le deuxième semestre de 2008 et après la participation de la Chine aux réunions du CPE pour la première fois en 2007, au moins deux pays de l'engagement renforcé ont assisté aux réunions,

22. [ECO/CPE\(2005\)7/REV1](#).

tandis que quatre et souvent cinq pays en voie d'adhésion étaient également présents au cours de la même période. En ce qui concerne les organes subsidiaires du CPE :

- À partir de 2008, les pays en voie d'adhésion et bénéficiant de l'engagement renforcé ont accru leur participation au Groupe de travail n° 1 en qualité d'observateurs *ad hoc*. Par conséquent, ils étaient tous présents à la deuxième réunion de 2010 et la participation à la première réunion de 2011 était presque aussi importante.
- Depuis 2005, la Chine est invitée à participer au Groupe de travail n° 3 sur une base *ad hoc*, une fois par an jusqu'à récemment, et a assisté à six réunions à ce jour.
- La participation des non-Membres au groupe STEP sur une base *ad hoc* est constante et s'est intensifiée au cours de la période d'examen, de sorte que presque tous les pays en voie d'adhésion et bénéficiant de l'engagement renforcé assistent régulièrement aux réunions depuis 2008, tandis que depuis 2010, la participation des non-Membres s'étend au-delà des ER5.

93. Début 2011, le Comité a revu son approche dans le domaine des relations avec les non-Membres²³, faisant suite à la décision du Conseil de 2010 demandant aux Comités de substance de réexaminer leurs stratégies en matière de relations mondiales²⁴. Ce document montre que des progrès ont été accomplis sur le fond : depuis 2010, les pays de l'engagement renforcé sont couverts par l'étude *Objectif croissance* et sont intégrés au Modèle du commerce international²⁵ qui enrichit la publication *Perspectives économiques*. Il met également en évidence le fait que la coopération dans le contexte du G20 a permis de renforcer les relations avec les économies de marché émergentes.

94. Les délégués reconnaissent que des avancées notables ont été réalisées en ce qui concerne le renforcement de l'engagement du Comité envers les non-Membres au cours de la période d'examen. Les contributions des non-Membres au groupe STEP sont particulièrement appréciées, et même s'il est plus difficile de garantir une participation régulière et active à d'autres organes du Comité, les délégués estiment généralement que certains non-Membres s'efforcent de plus en plus de contribuer utilement à leurs travaux.

3.2.5 Interactions avec d'autres organes de l'OCDE

95. La capacité d'un organe de l'OCDE à tirer parti des compétences relatives à d'autres domaines de l'action publique et, à l'inverse, à contribuer aux travaux conduits par d'autres comités, peut enrichir la qualité d'un projet ou d'un axe de travail comportant une forte dimension pluridisciplinaire. De manière plus générale, elle peut aussi favoriser la cohérence des politiques.

96. Les interactions horizontales qui se rapportent aux travaux du Comité prennent diverses formes, mais se déroulent principalement au niveau du Groupe de travail n° 1. Il entretient des liens particulièrement étroits avec le Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement (EDR) et, dans une moindre mesure, avec le Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales (ELSAC).

97. Le Comité EDR utilise systématiquement dans ses études économiques les indicateurs, analyses et prévisions établis sous la responsabilité du CPE. En outre, le CPE, via le Groupe de travail n° 1 et le

23. [ECO/CPE/EDR\(2011\)1](#) également applicable au Comité EDR.

24. [C\(2010\)100/REV2](#) et [C/M\(2010\)23/PROV](#).

25. Voir le document de travail du Département des affaires économiques n° 440 [[ECO/WKP\(2005\)27](#)].

STEP, a des liens étroits et cruciaux avec le Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement (EDR). En leur qualité de conseillers économiques, certains délégués auprès du Comité EDR assistent aux réunions du CPE et de certains de ses organes, tandis que le Président du Comité EDR assiste d'office à celles du CPE et du Groupe de travail n° 1. Dans la pratique, ces liens consistent à la fois à utiliser les contributions tirées des travaux de ces organes pour les Études économiques et à en verser les résultats aux travaux du Groupe de travail n° 1. Dans le cas précis du Groupe de travail n° 1, un lien fondamental s'est créé de longue date à travers l'établissement de notes « d'orientation » qui servent de base pour les chapitres consacrés à des thèmes structurels dans les Études du Comité EDR. La force de ce lien particulier a évolué au fil du temps, se relâchant au début de la période examinée, à tel point que l'on s'est inquiété de ce que les besoins du Comité EDR sont moins bien pris en compte que dans le passé. Plus récemment, toutefois, ce lien s'est raffermi dans des domaines clés tels la croissance verte, la fiscalité et la croissance, les soins de santé, le changement climatique, le logement, l'infrastructure, la mobilité sociale et la répartition du revenu. Par ailleurs, la prise en compte des besoins du Comité EDR lors du choix des projets au sein du Groupe de travail n° 1 a peut-être été facilitée, jusqu'à un certain point, par les modifications apportées à ce processus. Le Groupe de travail n° 1 et le Comité EDR ont aussi collaboré étroitement durant la période d'évaluation dans le cadre du projet *Réussir la réforme* lancé par le CPE.

98. En ce qui concerne le Comité ELSA, un certain nombre de réunions et de sessions conjointes se sont tenues avec le Groupe de travail n° 1 dans le cadre de la *Stratégie de l'OCDE pour l'emploi*, parallèlement à une conférence de haut niveau et à une réunion conjointe avec le CPE (2006) et, plus récemment en 2010, sur la situation de l'emploi dans le contexte de la crise économique et financière. Par ailleurs, ELSAC apporte une contribution essentielle aux publications *Perspectives économiques* et *Objectif croissance*, et participe à la préparation de nombreux documents et rapports conjoints.

99. Au cours de la période d'évaluation, les autres relations horizontales incluaient :

- Des réunions et des séminaires conjoints, principalement au niveau du Groupe de travail n° 1, avec
 - le Groupe de travail sur les questions d'environnement mondiales et structurelles du Comité des politiques d'environnement (EPOC) concernant le changement climatique (2009) et la Stratégie pour une croissance verte (2010) ;
 - le Comité des affaires fiscales (CFA) sur le thème de la fiscalité et de la croissance économique (2008) ;
 - le Comité des marchés financiers (CMF) au sujet des indicateurs des marchés de capitaux (2006).
- Des contributions à la publication *Objectif croissance* provenant de divers comités (ex. Comité de la concurrence, CMF, Comité des politiques d'éducation) et la préparation de documents et rapports conjoints avec un grand nombre de comités, comme l'EPOC, le CMF, le Comité de la santé, le Comité de la politique scientifique et technologique (CSTP), le Comité des statistiques (CSTAT), le CFA et le Comité de la concurrence²⁶.

100. Une initiative récente a été lancée en vue de renforcer les relations entre le Comité et le Réseau de l'OCDE sur les relations budgétaires entre les différents niveaux d'administration, avec dans un premier temps la soumission au CPE d'un rapport sur les activités du Réseau.

26. Outre l'examen de documents du WP1 lors de sessions conjointes, le Secrétariat estime qu'environ 70 % des documents sont examinés au sein d'autres comités.

101. Le lien entre le Comité EDR et le Groupe de travail n° 1 du CPE a été reconnu par les délégués comme étant absolument crucial. Les documents « d'orientation » établis par le Groupe de travail n° 1 sur divers sujets sont considérés comme des apports utiles pour les chapitres consacrés à des thèmes structurels dans les Études économiques, et dans certains domaines tels que la fiscalité et la croissance ou la croissance verte, comme absolument essentiels pour évaluer les pays au regard des meilleures pratiques et pour formuler des recommandations. Certains conseillers économiques ont toutefois déclaré craindre qu'un écart ne se soit creusé entre les thèmes considérés comme prioritaires par les deux organes, et que les besoins du Comité EDR ne soient moins bien pris en compte que dans le passé, en particulier dans le contexte de certains travaux du Groupe de travail n° 1 portant sur le G20. Certains ont aussi posé la question de savoir dans quelle mesure les résultats des études sont utilisés dans les travaux du Groupe de travail n° 1. Les modifications apportées récemment au processus de sélection des projets au sein du Groupe de travail n° 1 (voir ci-dessus) sont considérées par certains des délégués interrogés comme offrant, dans une certaine mesure, un moyen d'aider à résoudre ces problèmes.

102. Les répondants ont formulé des remarques généralement positives à propos des différentes réunions conjointes avec d'autres organes de l'OCDE, tout en soulignant que ce type d'initiative est probablement le plus utile au niveau des groupes de travail.

3.2.6 *Interactions avec d'autres organisations internationales et parties prenantes*

103. La coordination avec les autres organisations internationales permet d'éviter les doubles emplois tandis que la capacité d'un comité à tirer profit des compétences et des ressources disponibles dans d'autres organisations internationales peut également accroître la qualité d'un projet ou d'un axe de travail et/ou permettre une exécution plus rapide. De même, la participation d'autres organismes parties prenantes peut ajouter à la qualité d'un projet et/ou contribuer à ce que ses résultats ou recommandations soient mieux acceptés. Il peut arriver aussi que les autres organisations internationales soient des utilisateurs directs des produits et du savoir acquis à l'occasion de leur collaboration avec un comité, ou qu'elles aient les moyens de les faire parvenir aux non-Membres. La possibilité d'avoir un impact au-delà de la zone OCDE est ainsi multipliée.

104. L'Union européenne, par le biais de la Commission (DG Affaires économiques et financières) et de la Banque centrale européenne, participe aux réunions du CPE et de ses organes subsidiaires.

105. Les organisations internationales qui ont de longue date un statut d'observateur régulier auprès du CPE, du groupe STEP et du Groupe de travail n° 1 sont les suivantes :

- Banque des règlements internationaux (BRI) ;
- Association européenne de libre-échange (AELE) ;
- Fonds monétaire international (FMI) ;
- Banque mondiale.

106. La BRI et le FMI sont également observateurs réguliers auprès du Groupe de travail n° 3.

107. Le FMI participe régulièrement à tous les organes du Comité, et la BRI fait de même pour les réunions du CPE et du groupe STEP. Depuis 2008, la Banque mondiale est plus régulièrement présente lors des réunions du CPE et du groupe STEP qu'au cours de la première partie de la période d'examen. L'Association européenne de libre-échange (AELE) n'assiste pas aux réunions.

108. Toutes les organisations internationales présentes aux réunions contribuent plus ou moins activement aux travaux du Comité, même si les répondants considèrent que le FMI est un acteur de

premier plan à cet égard, notamment au sein du CPE, du groupe STEP et du Groupe de travail n° 3, au moyen d'échanges qualifiés de mutuellement enrichissants. La BRI est activement engagée dans le Groupe de travail n° 3, mais beaucoup moins auprès du CPE malgré l'importance de la dimension financière de l'économie mondiale et son acuité dans la crise actuelle.

109. Le BIAC et le TUAC ne participent pas aux réunions du CPE, bien que le Président et/ou les vice-présidents ainsi que le Secrétariat s'associent à des consultations informelles avec ces deux parties prenantes, en vue de connaître leurs avis sur la situation économique actuelle et sur les possibilités d'action.

110. Le Groupe de travail n° 1 organise des sessions de consultation formelles et ouvertes avec les partenaires sociaux institutionnels la veille de ses réunions, qui portent généralement sur trois questions inscrites à l'ordre du jour. Après la consultation, des contributions écrites peuvent également être communiquées. En 2008, les consultations du Groupe de travail avec les partenaires sociaux institutionnels se sont intensifiées, de sorte que la participation est aujourd'hui plus large qu'avant, puisqu'elle se limitait souvent au Président et au Secrétariat²⁷.

111. Selon la majorité des répondants, les consultations avec les partenaires sociaux institutionnels sont de peu d'utilité, même si l'approche plus pragmatique suivie par le Groupe de travail n° 1 semble être plus pertinente. Ces consultations, notamment dans le cas du CPE, impliquent peu d'échanges et sont qualifiées de « formalistes » et « convenues ». En outre, les partenaires sociaux institutionnels ne reçoivent guère de retour d'information sur la prise en compte de leurs contributions aux travaux du Comité.

112. Les délégués auprès du Groupe de travail n° 1 et les conseillers économiques ont également des relations directes avec les universitaires et les chercheurs, notamment par le biais des réunions du groupe d'organismes nationaux de recherche économique (NERO) sous l'égide de l'OCDE.

3.2.7 *Ressources*

113. Les ressources du budget de Partie I allouées aux activités du CPE ont augmenté de 11 % en valeur nominale depuis 2005. La progression a été la plus forte dans le Domaine de résultats de l'*analyse des politiques structurelles au niveau international* (1.1.3), avec une hausse de près de 16 % au cours de la période d'examen.

114. Les contributions volontaires, concentrées dans le Domaine de résultats indiqué ci-dessus, ont décliné pendant la même période, passant d'un peu plus de 7 % à moins de 2 %. Au total, treize Membres ont octroyé des CV, ainsi qu'un non-Membre, deux organisations internationales et deux instituts de recherche.

27. [ECO/CPE\(2008\)9](#).

Tableau 5 Données financières sur les Domaines de résultats 1.1.1 et 1.1.3

Domaine de résultats	Année	Ressources budgétées de Partie I (K EUR)	Contributions volontaires	Total	Part de contributions volontaires
		(K EUR)	(K EUR)	(K EUR)	
1.1.1	2005	5497	28	5525	0.5 %
	2006	5441	26	5467	0.5 %
	2007	5194	5	5199	0.1 %
	2008	5269	13	5282	0.2 %
	2009	5864	53	5917	0.9 %
	2010	5942	37	5979	0.6 %
	<i>Variation 2005-2010</i>	<i>8.1 %</i>			
1.1.3	2005	3332	671	4003	16.8 %
	2006	3408	388	3796	10.2 %
	2007	3311	70	3381	2.1 %
	2008	3256	339	3595	9.4 %
	2009	3403	214	3617	5.9 %
	2010	3854	136	3990	3.4 %
	<i>Variation 2005-2010</i>	<i>15.7 %</i>			
Total	2005	8829	699	9528	7.3 %
	2006	8849	414	9263	4.5 %
	2007	8505	75	8580	0.9 %
	2008	8525	352	8877	4.0 %
	2009	9267	267	9534	2.8 %
	2010	9796	173	9969	1.7 %
	<i>Variation 2005-2010</i>	<i>11.0 %</i>			

Source : PIR et BI.

115. Le niveau des effectifs du Secrétariat du CPE est resté globalement inchangé sur la période couverte par l'évaluation.

Tableau 6 Dotations en personnel

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Postes (ETP)*						
Total des postes (ETP)	60.2	57.3	57.9	58.7	59.4	60.4
dont						
<i>postes de grade A</i>	42.1	39.7	40.5	40.7	40.5	41.5
<i>postes de grade B</i>	18.1	17.6	17.4	18.0	18.9	18.9

Source : ECO

* Ne tient pas compte des postes A6 ou plus ni B3 ou moins ; exclut le processus d'adhésion.

3.2.8 Qualité des Résultats

116. Les résultats du questionnaire d'enquête sur la qualité des Résultats obtenus pendant la période 2005-08 sont résumés ci-après, dans le tableau 7 et tableau 8, tandis que les conclusions de

l'exercice PIR qui couvre les Résultats de 2009 et 2010 sont présentées dans le tableau 9 et tableau 10. Les résultats quantitatifs sont résumés dans le tableau 11²⁸.

117. Les Résultats se présentent sous la forme d'un indicateur du pourcentage de Membres estimant que la qualité des Résultats est *élevée* ou *très élevée*. Partant de l'hypothèse selon laquelle les travaux de l'OCDE devraient être considérés généralement comme de bonne qualité par les Membres, un Résultat est jugé positif si deux tiers ou plus des décideurs des pays Membres répondent dans ce sens. Le cas échéant, les indicateurs sont complétés par des données d'ordre qualitatif sous forme de commentaires et d'observations²⁹.

118. Tous les produits réalisés durant la période allant de 2005 à 2010 sont considérés comme de qualité *élevée* voire *très élevée* par les décideurs publics d'au moins les deux tiers des Membres. Deux groupes de produits se distinguent particulièrement car ils sont bien notés par la quasi-totalité des Membres ayant répondu à l'enquête, à savoir :

- les recherches menées dans le domaine de l'analyse des politiques structurelles au niveau international ;
- les Perspectives économiques – Publications.

119. Dans ce contexte, un petit nombre de répondants à l'enquête et de personnes interrogées se préoccupent de certains aspects qualitatifs de la définition et de l'exactitude d'indicateurs (indicateur relatif à la réglementation des marchés de produits, par exemple), de la pertinence de certains produits dans tel ou tel contexte national et de la capacité des projections à suivre les évolutions économiques.

120. L'évaluation positive de la qualité globale des travaux du Comité par les Membres est largement confirmée par les autres parties prenantes.

28. Dans le tableau de synthèse, les Résultats récurrents sont regroupés, de même que les Résultats produits sur plusieurs années qui sont étroitement liés. Ils sont indiqués par ordre décroissant en partant de l'évaluation d'impact la plus récente ; ceux dépassant le seuil d'impact (pendant au moins un an dans le cas des groupements récurrents ou pluriannuels) figurent en caractères gras.

29. Les taux de non-réponse supérieurs à 33 % sont indiqués.

Tableau 7 Qualité des produits dans le domaine de l'examen multilatéral des politiques économiques (2005-2008)

Réf. PIR.	Groupes de produits	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugant la qualité élevée ou très élevée	Observations
Domaine de résultats 1.1.1 2008-1 2007-1 2006-1 2005-1	Perspectives économiques- Publications <ul style="list-style-type: none"> Perspectives économiques n° 84, y compris chapitre spécial intitulé « Réponse aux chocs d'inflation : les pays du G7 différent-ils les uns des autres ? » Chapitre 4 (2008) Perspectives économiques n° 83, y compris chapitre spécial intitulé « Conséquences pour la politique économique des incertitudes du côté de l'offre », Chapitre 3 (2008) Perspectives économiques n° 82, y compris chapitre spécial intitulé « Épargne et investissement des entreprises : évolutions récentes et perspectives », Chapitre 3 (2007) Perspectives économiques n° 81, y compris chapitres spéciaux intitulés « Tirer le meilleur parti de la mondialisation », Chapitre 3 et « Consolidation budgétaire : les leçons de l'expérience », Chapitre 4 (2007) Perspectives économiques n° 80, y compris chapitre spécial intitulé « Les ménages sont-ils plus vulnérables du fait de leur endettement croissant ? » (2006) Perspectives économiques n° 79, y compris chapitre spécial intitulé « Les pressions budgétaires à prévoir pour les dépenses relatives aux soins de santé et aux soins de longue durée », Chapitre 3(2006) Perspectives économiques n° 78, y compris chapitre spécial intitulé « Le rôle des fondamentaux dans l'évolution récente des prix des logements », Chapitre 3 (2005) Perspectives économiques n° 77, y compris chapitre spécial intitulé « Mesurer et évaluer l'inflation sous-jacente », Chapitre 4 (2005) 	2005-08 CPE, WP1, GT3, STEP Rapports analytiques, recommandations d'action	95 %	<p>Les Perspectives économiques sont basées sur des arguments logiques, objectifs et étayés par des analyses, des faits et des données probantes (Membre).</p> <p>Les Perspectives économiques se concentrent sur l'économie mondiale et sur des tendances générales qui ne sont pas toujours pertinentes et applicables à l'échelle de petites économies ouvertes (Membre).</p> <p>S'agissant en particulier des prévisions, l'écart entre les chiffres prévus et les chiffres réels pose problème. L'impartialité dans l'analyse est un impératif absolu, mais des doutes existent à ce sujet (partie prenante)</p> <p>Taux de non-réponse : 43 %</p>
Domaine de résultats 1.1.1 2008-2 2007-2	Perspectives économiques – rapports et documents analytiques <ul style="list-style-type: none"> <i>What is the economic Outlook for OECD countries? An interim Assessment</i> (mars et septembre 2008) <i>What is the Economic Outlook for OECD Countries, an Interim Assessment</i> (mars et septembre 2007) Rapports intitulés <ul style="list-style-type: none"> <i>Policy Considerations in the Current Economic Situation</i> (2008) <i>Potential Output, Output gap Uncertainty and Implications for Economic Policy</i> (2008) <i>Inflation Responses to Recent Shocks: Do G7 Economies Behave Differently</i> (2008) <i>Fiscal Consolidation: Lessons from the Past</i> (2007) « Considérations de politique économique dans la situation économique actuelle » (2007) « Tirer le meilleur parti de la mondialisation » (2007) 	2007-08 CPE, GT1, GT3 Rapports analytiques	75 %	<p>Les Perspectives économiques sont basées sur des arguments logiques, objectifs et étayés par des analyses, des faits et des données probantes (Membre).</p> <p>Les prévisions établies dans l'Évaluation intermédiaire ne cernent pas bien l'évolution de l'économie (Membre).</p> <p>Les Perspectives économiques se concentrent sur l'économie mondiale et sur des tendances générales qui ne sont pas toujours pertinentes et applicables à l'échelle de petites économies ouvertes (Membre).</p>

C(2012)30

Réf. PIR.	Groupes de produits	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugant la qualité élevée ou très élevée	Observations
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Globalisation and the Macroeconomic Policy Environments</i> (2007) • « Épargne des entreprises, investissement et balance des opérations courantes » (2007) 			Taux de non-réponse : 43 %

Source : Enquête d'évaluation.

Tableau 8 Qualité des produits dans le domaine de l'analyse des politiques structurelles au niveau international (2005-2008)

Réf. PIR.	Groupes de produits	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugant la qualité élevée ou très élevée	Observations
Domaine de résultats 1.1.3 2008-5 2008-2 2007-5 2007-2 2006-4 2006-3 2006-2 2005-2	« Objectif Croissance », publications et rapports <ul style="list-style-type: none"> • « Réformes Économiques : Objectif Croissance » (2006, 2007, 2008 et 2009) 	2005-09 CPE/GT1 Rapports analytiques, recommandations d'action	80 %	Objectif Croissance pâtit d'un manque d'analyse approfondie et d'explication des priorités retenues pour chaque pays ainsi que des mesures requises pour remédier aux problèmes (Membre). En général, la publication est de bonne qualité, mais l'approche fondée sur des indicateurs n'est pas appropriée dans notre cas, car elle conduit à retenir des priorités qui n'ont guère d'impact (Membre). Taux de non-réponse : 43 %
Domaine de résultats 1.1.3 2008-5 2008-3 2008-1 2007-1 2006-1 2005-1	Recherche dans le domaine de l'analyse des politiques structurelles au niveau international <ul style="list-style-type: none"> • Revue économique (2005-2006) et <i>OECD Journal: Economic Studies</i> (2007-2008) • Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE N°414 à 659 (2005-2008), notamment sur les sujets suivants <ul style="list-style-type: none"> ➤ « L'investissement en infrastructures : Liens avec la croissance et rôle des politiques publiques » (2008) ➤ <i>Have Financial Trends Changed the Transmission of Monetary Policy?</i> (2008) ➤ « L'Utilité de l'écart de production pour l'analyse de politique macroéconomique » (2008) ➤ <i>Monetary Policy, Market Excesses and Financial Turmoil</i> (2008) ➤ « Économie de la lutte contre le changement climatique : Politiques et options pour une action globale au-delà de 2012 » (2008) ➤ « Fiscalité et Croissance » (2008) 	2005-08 CPE/GT1 Rapports analytiques	89 %	Les arguments formulés dans les rapports sont logiques, objectifs et étayés par une analyse approfondie, des faits et des données basés sur les Études économiques de l'OCDE soumises à un examen par les pairs. Par conséquent, les rapports de l'OCDE facilitent l'adoption de bonnes décisions (Membre). Taux de non-réponse : 46 %

Réf. PIR.	Groupes de produits	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugant la qualité élevée ou très élevée	Observations
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ « Mondialisation et politiques macroéconomiques » (2007) ➤ « Mondialisation et inflation dans les économies de l'OCDE » (2006) ➤ « L'impact des politiques structurelles sur l'épargne, l'investissement et la balance des paiements courants » (2005) ➤ <i>The Benefits of Liberalising Product Markets and Reducing Barriers to International Trade and Investment: the Case of the United States and the European Union</i> (2005) ➤ <i>The Benefits of Liberalising Product Markets and Reducing Barriers to International Trade and Investment in the OECD</i> (2005) ➤ « Projections des dépenses de santé et des soins de longue durée dans les pays de l'OCDE : Quel sont les principaux moteurs » (2006) ➤ « Les effets du vieillissement sur la demande, les marchés de facteurs de production et la croissance » (2005) ➤ « Facteurs explicatifs des différences du nombre d'heures travaillées entre les pays de l'OCDE » (2007) ➤ « Les migrations dans les pays de l'OCDE : Impact sur le marché du travail et intégration » (2006) ➤ <i>The Policy Determinants of Investment in Tertiary Education</i> (2007) ➤ « Liens entre les indicateurs d'efficacité et les indicateurs institutionnels dans le secteur de l'enseignement primaire et secondaire » (2007) ➤ « Efficacité des dépenses publiques d'éducation dans l'enseignement primaire et secondaire : indicateurs de performance » (2006) ➤ <i>From innovation Development to Implementation: Evidence from the Community Innovation Survey</i> (2005) ➤ « Innovation dans le secteur des entreprises » (2005) 			
Domaine de résultats 1.1.3 2008-4 2008-2 2006-2 2005-2	Produits dans le domaine de l'inventaire des réformes structurelles des Membres et rapports analytiques sur des questions politiques d'actualité, notamment <ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de réglementation des marchés de produits (2008) • <i>Financial Market Regulatory Indicators</i> (2008) • Conférence OCDE-FMI et documents associés sur les réformes structurelles en Europe (Paris, 2008) • « Projet sur l'économie politique des réformes structurelles : leçons initiales tirées des premières études de cas » (2008) • « Déterminants de l'état de santé : rôles du mode de vie, de l'environnement, des ressources du système de soins et de l'efficacité des dépenses » (2008) • <i>Building Institutional Indicators for the Health Care Sector</i> (2008) • « Relever le défi du changement climatique » (2008) • « Stratégie de l'OCDE pour l'Emploi : les leçons à tirer de 10 ans d'expérience. Rapport Principal » (2006) intégré dans l'édition 2006 des « Perspectives de l'emploi » 	2005-08 CPE/GT1 Rapports analytiques, recommandations d'action	70 %	Un aspect de l'indicateur de réglementation des marchés de produits pose des problèmes techniques. Nous n'avons eu de cesse de signaler que le volet IDE de l'indicateur ne donne pas une image exacte de la réglementation de l'investissement étranger, car il surestime les restrictions dans certains pays et les sous-estime dans d'autres. Nous exprimons également de sérieuses réserves concernant la validité conceptuelle et empirique des indicateurs de réglementation des marchés de capitaux, notamment parce qu'ils ne parviennent pas à expliquer les bons résultats de certains systèmes financiers pendant la crise économique mondiale. Par conséquent, l'indicateur de réglementation des marchés de capitaux n'est pas crédible et n'est pas

C(2012)30

Réf. PIR.	Groupes de produits	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugant la qualité élevée ou très élevée	Observations
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>OECD Jobs Strategy: Lessons from a Decade's Experience Background Report No. 1 - Reassessing the Role of Policies and Institutions for Labour Market Performance: A Consolidated Analysis</i> (2006), intégré dans l'édition 2006 des « Perspectives de l'emploi » • <i>OECD Jobs Strategy: Lessons from a Decade's Experience Background Report No. 2 - Labour Market Performance, Income Inequality and Poverty in OECD Countries</i> (2006) • <i>OECD Jobs Strategy: Background Report No. 3 From Inactivity to Work: The Role of Active Labour Market Policies</i> (2006) • « Politiques de promotion de l'innovation dans les pays de l'OCDE » (2005) • <i>Policies to Improve Innovation Performance in OECD Countries: Country Notes</i> (2005) • « Politiques d'innovation : innovation dans le secteur des entreprises » (2005) • « Réglementation des systèmes financiers et croissance économique » (2005) • « Intensifier la coopération économique » (2005) • <i>An overview of Public Policies to Support Innovation</i> (2005) • « La concurrence sur les marchés de produits dans les pays de l'OCDE : synthèse » (2005) • <i>Regulation and Economic Performance: Product Market Reforms and Productivity in the OECD</i> (2005) • <i>Regulation, Competition and Productivity Convergence</i> (2005) • « La concurrence sur les marchés des produits dans les pays de l'OCDE : synthèse » (2005) 			<p>utilisé dans les débats sur la politique publique (Membre).</p> <p>La définition de certains indicateurs semble obéir à des intérêts nationaux plutôt qu'à l'analyse objective, ce qui freine leur acceptation (Membre).</p> <p>Taux de non-réponse : 43 %</p>

Source : Enquête d'évaluation.

Tableau 9 Qualité des produits dans le domaine de l'examen multilatéral des politiques économiques (2009-2010)

Réf. PIR.	Groupes de produits	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugant la qualité élevée ou très élevée	Observations
Domaine de résultats 1.1.1 2009/10-1	<p>Perspectives économiques - Publications</p> <ul style="list-style-type: none"> • Perspectives économiques n° 88, y compris chapitre spécial intitulé « Assainissement budgétaire : besoins, calendrier, instruments et cadre institutionnel » (2010) • Perspectives économiques n° 87, y compris chapitres spéciaux intitulés « Perspectives pour la croissance et les déséquilibres mondiaux au-delà du court terme », « Le retour à l'emploi après la crise » et « La politique 	2009-10 CPE, GT1, GT3, STEP Rapports analytiques, recommandations d'action	93 %	

Réf. PIR.	Groupes de produits	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugant la qualité élevée ou très élevée	Observations
	<p>économique contracyclique » (2010)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Perspectives économiques n° 86, y compris chapitre spécial intitulé « L'industrie automobile pendant et après la crise » (2009) • Perspectives économiques n° 85, y compris chapitre spécial intitulé « Au-delà de la crise : Perspectives à moyen terme pour le chômage, la croissance et les finances publiques » (2009) 			
<p>Domaine de résultats 1.1.1 2009/10-2</p>	<p>Perspectives économiques – rapports et documents analytiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>What is the economic Outlook for OECD countries? An interim Assessment</i> (avril et septembre 2010) • <i>What is the economic Outlook for OECD countries? An interim Assessment</i> (avril et septembre 2009) • Cinq rapports : <i>Policy Considerations in the Current Economic Situation</i> (2009-2010) • Rapports intitulés <ul style="list-style-type: none"> ➢ <i>Unconventional monetary policy: The experience and possible exit strategies</i> (2010) ➢ <i>Fiscal Consolidation: Needs, Instruments and Institutional Arrangements</i> (2010) ➢ <i>Medium-Term Prospects for Global Imbalances</i> (2010) ➢ <i>Labour Markets and the Crisis</i> (2010) ➢ <i>Gauging Financial Conditions in the Current Climate</i> (2009) ➢ <i>Potential Growth and Fiscal Challenges After the Crisis</i> (2009) ➢ <i>Monetary policy considerations in the current economic situation</i> (2009) ➢ <i>Monetary policy and transparency: Central bank communication strategies</i> (2009) ➢ <i>Is there a case for price level targeting?</i> (2009) 	<p>2009-10 CPE, GT1, GT3 Rapports analytiques</p>	74 %	<p>Un Membre s'interroge sur la qualité de certaines composantes de ce Résultat. Un autre indique que <i>l'utilité de ces éléments est très variable. L'analyse effectuée dans les Perspectives économiques intermédiaires de la réponse budgétaire apportée par les pays à la crise financière mondiale était extrêmement opportune et utile et reste une référence dans le débat sur les politiques publiques. Toutefois, d'autres documents cités ici tirent leur origine dans le GT3, qui est peu représentatif car limité aux membres du G10.</i></p>

Source : Enquête PIR.

Tableau 10 Qualité des produits dans le domaine de l'analyse des politiques structurelles au niveau international (2009-2010)

Réf. PIR.	Résultats	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugant la qualité élevée ou très élevée	Observations
Domaine de résultats 1.1.3 2009/10-1	<p>Recherche dans le domaine de l'analyse des politiques structurelles au niveau international</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapports intitulés <ul style="list-style-type: none"> ➢ « L'impact de la crise économique sur la production potentielle » (2010) ➢ « Systèmes de santé : efficacité et institutions » (2010) ➢ « Politique économique contracyclique » (2010) ➢ « Partage des risques macroéconomiques : concepts et réalité » (2010) ➢ « Le rôle des politiques structurelles sur les marchés du logement » (2010) ➢ « Objectif croissance : mobilité sociale intergénérationnelle » (2009) ➢ « Mobilité sociale intergénérationnelle » (2009) ➢ « Réglementation prudentielle et concurrence sur les marchés financiers » (2009) ➢ <i>Real Wages, Productivity and the Determinants of the Labour Share: A Structural Approach</i> (2009) ➢ « Répondre à la crise tout en préservant la croissance à long terme » (2009) ➢ « Réglementation prudentielle et concurrence dans les secteurs de la banque et de l'assurance » (2009) ➢ « Utiliser les nouveaux indicateurs des politiques de la santé pour caractériser les systèmes de santé » (2009) ➢ « Économie du changement climatique » (2009) ➢ « Croissance verte : Au-delà de la crise » (2009) 	2009-10 CPE/GT1 (Comité de la santé) Rapports analytiques	100 %	
Domaine de résultats 1.1.3 2009/10-2	<p>Produits dans le domaine de l'inventaire des réformes structurelles des Membres et rapports analytiques sur des questions politiques d'actualité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Documents préparatoires de la publication Objectif Croissance de 2010 et 2011, y compris les rapports intitulés <ul style="list-style-type: none"> ➢ « Aperçu général des priorités d'Objectif Croissance en 2011 » (2010) ➢ « Mesures prises en réponse aux priorités d'action d'Objectif Croissance : bilan d'ensemble depuis 2005 » (2009) 	2009-10 CPE/GT1 (CMF) Rapports analytiques, recommandations d'action	84 %	
Domaine de résultats 1.1.3 2009/10-3	<p>Documents d'actualité sur les questions structurelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Réaction du taux d'activité en cas de ralentissement économique sévère » (2010) • « Cadre d'analyse des politiques de croissance verte » (2010) • « L'impact des politiques structurelles sur l'épargne, l'investissement et la balance des paiements courants » (2010) 	2009-10 Rapports analytiques CPE/GT1	81 %	

Réf. PIR.	Résultats	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugant la qualité élevée ou très élevée	Observations
	<ul style="list-style-type: none"> « Effets de la crise sur la production potentielle et travaux futurs » (2009) 			
Domaine de résultats 1.1.3 2009/10-4	<p>Produits dans le domaine de l'économie politique des réformes structurelles</p> <ul style="list-style-type: none"> Publication intitulée « L'économie politique de la réforme : Retraites, emplois et déréglementation dans dix pays de l'OCDE » (2009) Rapport intitulé « Faire avancer les réformes structurelles dans les pays de l'OCDE : enseignements de vingt études de cas » (2009) 	2009-10 Rapports analytiques, recommandations d'action CPE/GT1	74 %	Taux de non-réponse : 34 %
Domaine de résultats 1.1.3 2009/10-5	<p>Publications sur les principaux résultats des politiques structurelles mises en œuvre dans les différents pays, revues économiques, documents de travail, y compris « Objectif croissance »</p> <ul style="list-style-type: none"> « Réformes économiques 2010. Objectif Croissance » et « Réformes économiques 2011. Objectif Croissance » Systèmes de santé : efficacité et politiques (2010) Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE (2009- 2010) <i>OECD Journal: Economic Studies</i>: Volume 2009 et 2010 Note de politique économique du Département des affaires économiques de l'OCDE (n° 1 et 2) sur <ul style="list-style-type: none"> La politique économique contracyclique Améliorer le rapport coût-efficacité des systèmes de santé 	2009-10 Rapports analytiques, recommandations d'action CPE/GT1	74 %	

Source : Enquête PIR.

Tableau 11 Synthèse des résultats de l'évaluation de la qualité

Groupes de produits / Résultats	Contributeurs principaux	Année	% de Membres jugeant la qualité élevée ou très élevée
Recherche dans le domaine de l'analyse des politiques structurelles au niveau international	CPE/GT1 (Comité de la santé)	2009-10	100 %
	CPE/GT1	2005-08	89 %
Perspectives économiques - Publications	CPE, GT1, GT3, STEP	2009-10	93 %
		2005-08	95 %
Produits dans le domaine de l'inventaire des réformes structurelles des Membres et rapports analytiques sur des questions politiques d'actualité	CPE/GT1 (CMF)	2009-10	84 %
	CPE/GT1	2005-08	70 %
Documents d'actualité sur les questions structurelles	CPE/GT1	2009-10	81 %
Publications sur les principaux résultats des politiques structurelles mises en œuvre dans les différents pays, revues économiques, documents de travail, y compris « Objectif Croissance »	CPE/GT1	2009-10	74 %
		2005-09	80 %
Perspectives économiques – rapports et documents analytiques	CPE, GT1, GT3	2009-10	74 %
		2007-08	75 %
Produits dans le domaine de l'économie politique des réformes structurelles	CPE/GT1	2009-10	74 %

4. Impact sur l'action publique des travaux du Comité de politique économique

121. Les informations transmises par les décideurs bien informés des pays Membres et utilisées pour réaliser cette analyse ont été recueillies dans des administrations via :

- un questionnaire d'enquête couvrant la période 2005-2008 sur la visibilité, l'utilisation et l'impact sur l'action publique des travaux menés au titre des Domaines de résultats 1.1.1 et 1.1.3 ;
- l'enquête PIR couvrant la période 2009-2010 relative à l'impact sur l'action publique des travaux menés au titre des Domaines de résultats susmentionnés.

122. L'analyse de l'efficacité consiste à déterminer si un comité atteint ou non ses objectifs, en fonction de l'utilisation des Résultats et de leur impact sur l'élaboration des politiques, à court et à moyen terme comme à plus longue échéance. Compte tenu de la nature des produits élaborés par le CPE, l'enquête couvrant la période antérieure a été affinée afin de faire la distinction entre, d'une part, la formation de l'opinion en amont des réformes futures (par exemple, approfondissement du consensus entre des parties prenantes plus nombreuses sur les réformes possibles, renforcement de la légitimité des partisans de la réforme, et/ou inscription des réformes parmi les priorités des décideurs) et, d'autre part, l'impact direct sur les politiques.

123. Les résultats du questionnaire d'enquête sur la visibilité, l'utilisation et les impacts des Résultats produits pendant la période 2005-2008 sont résumés dans les Tableau 12 et 13, tandis que les conclusions

de l'exercice PIR, qui couvrent les Résultats obtenus en 2009 et 2010, sont présentées dans les Tableau 14 et 15. Les résultats quantitatifs sont résumés dans le Tableau 16³⁰.

124. Les résultats quantitatifs sont présentés sous forme d'indicateurs du pourcentage de Membres ayant constaté un niveau *moyen à très élevé* de visibilité, d'utilisation et d'impact sur l'élaboration des politiques³¹. Le principal critère de performance utilisé est la mention, par 50 % au moins des Membres ayant répondu à l'enquête, d'un impact *moyen à très élevé* sur les politiques^{32 33}.

125. Les résultats qualitatifs, provenant des questionnaires d'enquête, sont présentés dans les mêmes tableaux sous la forme d'observations et d'exemples.

4.1 *Analyse de l'efficacité à court et moyen terme*

126. Selon le retour d'information des décideurs, les sept groupes de produits élaborés par le CPE au cours de la période d'évaluation ont eu un impact *moyen* ou plus élevé dans la moitié au moins des Membres. L'impact était généralement plus marqué sur la formation de l'opinion en amont des réformes futures que sur l'élaboration directe sur les politiques. Deux groupes de produits ont été jugés particulièrement satisfaisants du point de vue de leur impact :

- les recherches menées dans le domaine de l'analyse des politiques structurelles au niveau international ;
- les produits dans le domaine de l'inventaire des réformes structurelles des Membres et les rapports analytiques sur des questions politiques d'actualité.

127. Les résultats de l'enquête donnent également lieu aux observations suivantes :

- l'impact relatif des groupes de produits semble être étroitement corrélé à leur qualité relative ;
- tous les groupes de produits jouissent d'une grande visibilité auprès des décideurs des Membres, bien qu'ils soient moins souvent utilisés dans l'élaboration des politiques ;
- malgré un renforcement possible de l'impact entre 2005-08 et 2009-10, il semble que tous les groupes de produits pour lesquels des données sont disponibles auraient pu avoir un impact plus marqué que ça n'a été effectivement le cas.

128. Cette évaluation positive de l'impact par les Membres est corroborée par l'appréciation de l'utilité par la plupart des autres parties prenantes du Comité.

129. Dans un cas spécifique, qui concerne les *Perspectives économiques – Rapports analytiques* (2007-08), l'impact sur la formulation des politiques était faible, peut-être parce que l'éclatement de la crise a rendu rapidement obsolète l'Évaluation intermédiaire des perspectives économiques. De façon plus

30. Dans le tableau de synthèse, les Résultats récurrents sont regroupés, de même que les Résultats produits sur plusieurs années qui sont étroitement liés. Ils sont indiqués par ordre décroissant en partant de l'évaluation d'impact le plus récent ; ceux dépassant le seuil d'impact (pendant au moins un an dans le cas des groupements récurrents ou pluriannuels) figurent en caractères gras.

31. Pour les produits inscrits uniquement au PTB 2009-2010, les décideurs ont été invités à fournir une évaluation des impacts effectifs et/ou potentiels sur les politiques, le cas échéant.

32. Le traitement des données est expliqué à l'annexe II.

33. Les taux de non-réponse supérieurs à 33 % sont indiqués.

C(2012)30

générale, de tous les produits du Comité, les *Perspectives économiques - Publications* et les *Perspectives économiques – Rapports analytiques* ont l'impact le plus faible sur le plan de l'action publique.

Tableau 12 Visibilité, utilisation et impact des produits dans le domaine de l'examen multilatéral des politiques économiques (2005-2008)

Réf. PIR	Groupes de produits	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugeant				Observations
			le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré d'utilisation moyen à très élevé	l'impact moyen à très élevé sur...		
					...la formation de l'opinion	... l'élaboration des politiques	
Domaine de résultats 1.1.1 2008-1 2007-1 2006-1 2005-1	Perspectives économiques- Publications <ul style="list-style-type: none"> Perspectives économiques n° 84, y compris chapitre spécial intitulé « Réponse aux chocs d'inflation : les pays du G7 diffèrent-ils les uns des autres ? » Chapitre 4 (2008) Perspectives économiques n° 83, y compris chapitre spécial intitulé « Conséquences pour la politique économique des incertitudes du côté de l'offre », Chapitre 3 (2008) Perspectives économiques n° 82, y compris chapitre spécial intitulé « Épargne et investissement des entreprises : évolutions récentes et perspectives », Chapitre 3 (2007) Perspectives économiques n° 81, y compris chapitres spéciaux intitulés « Tirer le meilleur parti de la mondialisation », Chapitre 3 et « Consolidation budgétaire : les leçons de l'expérience », Chapitre 4 (2007) Perspectives économiques n° 80, y compris chapitre spécial intitulé « Les ménages sont-ils plus vulnérables du fait de leur endettement croissant ? » (2006) Perspectives économiques n° 79, y compris chapitre spécial intitulé « Les pressions budgétaires à prévoir pour les dépenses relatives aux soins de santé et aux soins de longue durée », Chapitre 3(2006) Perspectives économiques n° 78, y compris chapitre spécial intitulé « Le rôle des fondamentaux dans l'évolution récente des prix des logements », Chapitre 3 (2005) Perspectives économiques n° 77, y compris chapitre spécial intitulé « Mesurer et évaluer l'inflation sous-jacente », Chapitre 4 (2005) 	2005-08 CPE, GT1, GT3, STEP Rapports analytiques, recommandations d'action	95 %	52 %	62 %	52 %	<p>Meilleure sensibilisation au concept d'inflation tendancielle dans le cadre des stratégies de politique monétaire (Autriche).</p> <p>L'analyse macroéconomique de l'OCDE a un impact sur l'évaluation par la BNB des évolutions économiques et sur les recommandations d'action correspondantes qu'elle adresse aux décideurs nationaux. En outre, elle stimule la réflexion de la BNB sur les questions de politique monétaire (Belgique).</p> <p>Les Perspectives économiques jouent un rôle dans notre compréhension des évolutions de l'économie mondiale à l'égard desquelles notre économie est très dépendante (Danemark).</p> <p>Les chapitres spéciaux ont le même impact que la publication proprement dite. Les travaux de l'<i>Union européenne</i> y font parfois référence.</p> <p>Les principaux décideurs au sein de notre administration sont très attentifs aux Perspectives économiques de l'OCDE. Les prévisions et recommandations qui y figurent ont un impact certain sur le débat public au Japon.</p> <p>Ce produit est une source utile d'expériences et de recommandations internationales qui facilitent l'élaboration de propositions de réformes (Mexique).</p> <p>L'analyse des politiques structurelles au niveau international est utile car elle illustre ce qui peut être fait dans d'autres pays (Nouvelle-Zélande).</p> <p>Les évolutions internationales exercent une grande</p>

Réf. PIR	Groupes de produits	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugeant				Observations
			le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré d'utilisation moyen à très élevé	l'impact moyen à très élevé sur...		
					...la formation de l'opinion	... l'élaboration des politiques	
							influence sur notre économie. Il est important d'en tenir compte pour élaborer une politique de stabilisation et pour envisager les réformes nécessaires à la compétitivité et à la viabilité (Norvège). Taux de non-réponse : 40 %
Domaine de résultats 1.1.1 2008-2 2007-2	Perspectives économiques – rapports et documents analytiques <ul style="list-style-type: none"> • <i>What is the economic Outlook for OECD countries? An interim Assessment</i> (mars et septembre 2008) • <i>What is the Economic Outlook for OECD Countries, an Interim Assessment</i> (mars et septembre 2007) • Rapports intitulés <ul style="list-style-type: none"> ➢ <i>Policy Considerations in the Current Economic Situation</i> (2008) ➢ <i>Potential Output, Output gap Uncertainty and Implications for Economic Policy</i> (2008) ➢ <i>Inflation Responses to Recent Shocks: Do G7 Economies Behave Differently</i> (2008) ➢ <i>Fiscal Consolidation: Lessons from the Past</i> (2007) ➢ « Considérations de politique économique dans la situation économique actuelle » (2007) ➢ « Tirer le meilleur parti de la mondialisation » (2007) ➢ <i>Globalisation and the Macroeconomic Policy Environments</i> (2007) • « Épargne des entreprises, investissement et balance des opérations courantes » (2007) 	2007-08 CPE, GT1, GT3 Rapports analytiques	81 %	67 %	57 %	38 %	<p>De nombreux produits/thèmes ont une durée de vie relativement courte, ce qui cadre mal avec l'avantage comparatif de l'OCDE. Par ailleurs, ils sont antérieurs à la crise économique et financière (Australie).</p> <p>L'analyse macroéconomique de l'OCDE a un impact sur l'évaluation par la BNB des évolutions économiques et sur les recommandations d'action correspondantes qu'elle adresse aux décideurs nationaux. En outre, elle stimule la réflexion de la BNB sur les questions de politique monétaire (Belgique).</p> <p>Les Perspectives économiques jouent un rôle dans notre compréhension des évolutions de l'économie mondiale à l'égard desquelles notre économie est très dépendante (Danemark).</p> <p>Ce produit est une source utile d'expériences et de recommandations internationales qui facilitent l'élaboration de propositions de réformes (Mexique).</p> <p>Les évolutions internationales exercent une grande influence sur notre économie. Il est important d'en tenir compte pour élaborer une politique de stabilisation et pour envisager les réformes nécessaires à la compétitivité et à la viabilité (Norvège).</p> <p>Taux de non-réponse : 40 %</p>

Source : Enquête d'évaluation.

Tableau 13 Visibilité, utilisation et impact des produits dans le domaine de l'analyse des politiques structurelles au niveau international (2005-2008)

Réf. PIR	Groupes de produits	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugeant				Observations
			le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré d'utilisation moyen à très élevé	l'impact moyen à très élevé sur...		
					...la formation de l'opinion	...l'action publique	
Domaine de résultats 1.1.3 2008-5 2008-2 2007-5 2007-2 2006-4 2006-3 2006-2 2005-2	« Objectif Croissance », publications et rapports <ul style="list-style-type: none"> « Réformes Économiques : Objectif Croissance » (2006, 2007, 2008 & 2009) 	2005-09 CPE/GT1 Rapports analytiques, Recommandations d'action	90 %	57 %	76 %	57 %	<p>Les éléments utilisés pour la publication Objectif Croissance, y compris les chapitres analytiques, suscitent beaucoup d'intérêt et ont un fort impact, parce qu'ils constituent un ensemble de données probantes et ont pour vocation de servir de point de référence pour les travaux en cours. Lorsque les Ministres souhaitent connaître l'impact des réformes, ils se réfèrent avant tout à Objectif Croissance (Australie).</p> <p>Parallèlement aux travaux menés par la CE dans le contexte de la Stratégie Europe 2020, Objectif Croissance oriente les réflexions de la BNB sur des questions structurelles. Les recommandations concernant la Belgique sont prises en compte dans le débat avec les décideurs nationaux (Belgique).</p> <p>Les rapports d'Objectif Croissance ont surtout un impact sur l'établissement de notre programme d'action, et ont donc amélioré notre connaissance des réformes qui renforcent la croissance (Danemark).</p> <p>Les travaux de l'<i>Union européenne</i> y font parfois référence.</p> <p>Les mesures décrites dans les rapports d'Objectif Croissance ont été prises en compte pour l'établissement de notre programme de réformes structurelles (Hongrie).</p> <p>Ce produit est une source utile d'expériences et de recommandations internationales qui facilitent l'élaboration de propositions de réformes (Mexique).</p> <p>Ces rapports et analyses contribuent à mettre en</p>

Réf. PIR	Groupes de produits	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugeant				Observations
			le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré d'utilisation moyen à très élevé	l'impact moyen à très élevé sur...		
					...la formation de l'opinion	...l'action publique	
							<p>évidence les faiblesses de notre économie et les mesures susceptibles de stimuler la croissance (Norvège).</p> <p>Taux de non-réponse : 40 %</p>
<p>Domaine de résultats 1.1.3 2008-5 2008-3 2008-1 2007-1 2006-1 2005-1</p>	<p>Recherche dans le domaine de l'analyse des politiques structurelles au niveau international</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revue économique (2005-2006) et <i>OECD Journal: Economic Studies</i> (2007-2008) • Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE N°414 à 659 (2005-2008), notamment sur les sujets suivants : <ul style="list-style-type: none"> ➢ « L'investissement en infrastructures : Liens avec la croissance et rôle des politiques publiques » (2008) ➢ <i>Have Financial Trends Changed the Transmission of Monetary Policy?</i> (2008) ➢ « L'Utilité de l'écart de production pour l'analyse de politique macroéconomique » (2008) ➢ <i>Monetary Policy, Market Excesses and Financial Turmoil</i> (2008) ➢ « Économie de la lutte contre le changement climatique : Politiques et options pour une action globale au-delà de 2012 » (2008) ➢ « Fiscalité et Croissance » (2008) ➢ « Mondialisation et politiques macroéconomiques » (2007) ➢ « Mondialisation et inflation dans les économies de l'OCDE » (2006) ➢ « L'impact des politiques structurelles sur l'épargne, l'investissement et la balance des paiements courants » (2005) ➢ <i>The Benefits of Liberalising Product Markets and Reducing Barriers to International Trade and Investment: the Case of the United States and the European Union</i> (2005) ➢ <i>The Benefits of Liberalising Product Markets and</i> 	<p>2005-08 CPE/GT1 Rapports analytiques</p>	81 %	65 %	70 %	55 %	<p>Les documents de travail de l'OCDE n'ont généralement pas la même notoriété que les chapitres d'Objectif Croissance, à une exception près : lorsque le chapitre correspondant incite les lecteurs à consulter le document de travail pour obtenir des précisions. Il s'agit par exemple des travaux portant sur la fiscalité et la croissance (contribution importante à l'examen du système fiscal futur), sur l'investissement en infrastructures et sur l'économie de la lutte contre le changement climatique (Australie).</p> <p>Les analyses et les statistiques produites par l'OCDE ont permis d'enrichir, parfois d'amorcer, le débat en matière de réformes structurelles, grâce au benchmarking des pays et au partage de « bonnes pratiques ». Parmi les exemples, on peut citer : la gestion des fins de carrière, lors de la négociation du pacte de solidarité entre les générations en 2005 et, actuellement, dans le cadre de son évaluation après 5 ans ; l'organisation de l'enseignement secondaire (politique de redoublement, mixité sociale et enseignement technique) ; l'intégration des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail au travers de politiques de diversité sur le lieu de travail (Belgique).</p> <p>Les examens multilatéraux de l'OCDE des politiques économiques et l'analyse des politiques structurelles au niveau international apportent une contribution significative aux réformes de la politique structurelle à long terme (Danemark).</p>

Réf. PIR	Groupes de produits	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugeant				Observations
			le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré d'utilisation moyen à très élevé	l'impact moyen à très élevé sur...		
					...la formation de l'opinion	...l'action publique	
	<p><i>Reducing Barriers to International Trade and Investment in the OECD</i> (2005)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ « Projections des dépenses de santé et des soins de longue durée dans les pays de l'OCDE : Quel sont les principaux moteurs » (2006) ➤ « Les effets du vieillissement sur la demande, les marchés de facteurs de production et la croissance » (2005) ➤ « Facteurs explicatifs des différences du nombre d'heures travaillées entre les pays de l'OCDE » (2007) ➤ « Les migrations dans les pays de l'OCDE : Impact sur le marché du travail et intégration » (2006) ➤ <i>The Policy Determinants of Investment in Tertiary Education</i> (2007) ➤ « Liens entre les indicateurs d'efficacité et les indicateurs institutionnels dans le secteur de l'enseignement primaire et secondaire » (2007) ➤ « Efficacité des dépenses publiques d'éducation dans l'enseignement primaire et secondaire : indicateurs de performance » (2006) ➤ <i>From innovation Development to Implementation: Evidence from the Community Innovation Survey</i> (2005) ➤ « Innovation dans le secteur des entreprises » (2005) 						<p>Les travaux de l'Union européenne y font parfois référence.</p> <p>Bien qu'ils ne soient pas toujours bien connus des principaux responsables de l'action publique, ces rapports sont très appréciés par les spécialistes et les décideurs dans les domaines concernés (Japon).</p> <p>Ce produit est une source utile d'expériences et de recommandations internationales qui facilitent l'élaboration de propositions de réformes (Mexique).</p> <p>Ce sont des publications utiles. Les documents axés sur la politique structurelle s'inspirent des pratiques exemplaires de l'OCDE et contiennent des données probantes et des idées d'action. Ils contribuent à forger un soutien en faveur de la réforme (Nouvelle-Zélande).</p> <p>Les recherches et expériences internationales constituent un apport essentiel à l'examen et à l'élaboration des politiques structurelles nationales (Norvège).</p> <p>Taux de non-réponse : 43 %.</p>
<p>Domaine de résultats 1.1.3 2008-4 2008-2 2006-2 2005-2</p>	<p>Produits dans le domaine de l'inventaire des réformes structurelles des Membres et rapports analytiques sur des questions politiques d'actualité, notamment</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de réglementation des marchés de produits (2008) • <i>Financial Market Regulatory Indicators</i> (2008) • Conférence OCDE-FMI et documents associés sur les réformes structurelles en Europe (Paris, 2008) • « Projet sur l'économie politique des réformes 	<p>2005-08 CPE/GT1 Rapports analytiques, recommandations d'action</p>	86 %	67 %	71 %	62 %	<p>L'indicateur de réglementation des marchés de produits, de par ses liens avec la croissance économique, est largement utilisé dans les débats afin de mettre en évidence les avantages procurés par les réformes microéconomiques. Les documents relatifs au Budget 2009-10 utilisaient cet indicateur pour montrer que l'élan en faveur de la réforme de la réglementation des marchés de produits en Australie s'est essoufflé et qu'il faut y remédier si l'on veut que les niveaux de vie continuent d'augmenter à l'avenir.</p>

Réf. PIR	Groupes de produits	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugeant				Observations
			le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré d'utilisation moyen à très élevé	l'impact moyen à très élevé sur...		
					...la formation de l'opinion	...l'action publique	
	<p>structurelles : leçons initiales tirées des premières études de cas » (2008)</p> <ul style="list-style-type: none"> « Déterminants de l'état de santé : rôles du mode de vie, de l'environnement, des ressources du système de soins et de l'efficacité des dépenses » (2008) <i>Building Institutional Indicators for the Health Care Sector</i> (2008) « Relever le défi du changement climatique » (2008) « Stratégie de l'OCDE pour l'Emploi : les leçons à tirer de 10 ans d'expérience. Rapport Principal » (2006) intégré dans l'édition 2006 des « Perspectives de l'emploi » <i>OECD Jobs Strategy: Lessons from a Decade's Experience Background Report No. 1 - Reassessing the Role of Policies and Institutions for Labour Market Performance: A Consolidated Analysis</i> (2006), intégré dans l'édition 2006 des « Perspectives de l'emploi » <i>OECD Jobs Strategy: Lessons from a Decade's Experience Background Report No. 2 - Labour Market Performance, Income Inequality and Poverty in OECD Countries</i> (2006) <i>OECD Jobs Strategy: Background Report No. 3 From Inactivity to Work: The Role of Active Labour Market Policies</i> (2006) « Politiques de promotion de l'innovation dans les pays de l'OCDE » (2005) <i>Policies to Improve Innovation Performance in OECD Countries: Country Notes</i> (2005) « Politiques d'innovation : innovation dans le secteur des entreprises » (2005) « Réglementation des systèmes financiers et croissance économique » (2005) « Intensifier la coopération économique » (2005) <i>An overview of Public Policies to Support Innovation</i> (2005) « La concurrence sur les marchés de produits dans les pays de l'OCDE : synthèse » (2005) 					<p>Les analyses et les statistiques produites par l'OCDE ont permis d'enrichir, parfois d'amorcer, le débat en matière de réformes structurelles, grâce au benchmarking des pays et au partage de « bonnes pratiques ». Parmi les exemples, on peut citer l'accent mis sur l'activation des chômeurs et le contrôle du comportement de recherche d'emploi, ainsi que l'importance des indicateurs de réglementation des marchés de produits dans le débat sur les réformes de ces marchés (Belgique).</p> <p>Les examens multilatéraux de l'OCDE des politiques économiques et l'analyse des politiques structurelles au niveau international apportent une contribution significative aux réformes de la politique structurelle à long terme, car les arguments qui y figurent sont logiques, objectifs et étayés par des analyses approfondies, des faits et des données basés sur les études économiques de l'OCDE soumises à un examen par les pairs. Ainsi, les rapports de l'OCDE facilitent la prise de bonnes décisions (Danemark).</p> <p>Les travaux de l'<i>Union européenne</i> y font parfois référence.</p> <p>Bien qu'ils ne soient pas toujours bien connus des principaux responsables de l'action publique, ces rapports sont très appréciés par les spécialistes et les décideurs dans les domaines concernés (Japon).</p> <p>Ce produit est une source utile d'expériences et de recommandations internationales qui facilitent l'élaboration de propositions de réformes (Mexique).</p> <p>Les indicateurs de la réglementation des marchés de produits sont régulièrement cités dans les débats qui entourent la réforme réglementaire. Le recul relatif de la Nouvelle-Zélande a été une motivation essentielle de la réforme.</p>	

Réf. PIR	Groupes de produits	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugeant				Observations
			le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré d'utilisation moyen à très élevé	l'impact moyen à très élevé sur...		
					...la formation de l'opinion	...l'action publique	
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Regulation and Economic Performance: Product Market Reforms and Productivity in the OECD</i> (2005) • <i>Regulation, Competition and Productivity Convergence</i> (2005) • « La concurrence sur les marchés des produits dans les pays de l'OCDE : synthèse » (2005) 						Taux de non-réponse : 40 %

Source : enquête d'évaluation.

Tableau 14 Visibilité, utilisation et impact des produits dans le domaine de l'examen multilatéral des politiques économiques (2009-2010)

Réf. PIR	Résultats	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugeant			Observations
			le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré d'utilisation moyen à très élevé	l'impact (potentiel) moyen à très élevé sur l'action publique	
Domaine de résultats 1.1.1 2009/10-1	Perspectives économiques - Publications <ul style="list-style-type: none"> • Perspectives économiques n° 88, y compris chapitre spécial intitulé « Assainissement budgétaire : besoins, calendrier, instruments et cadre institutionnel » (2010) • Perspectives économiques n° 87, y compris chapitres spéciaux intitulés « Perspectives pour la croissance et les déséquilibres mondiaux au-delà du court terme », « Le retour à l'emploi après la crise » et « La politique économique contracyclique » (2010) • Perspectives économiques n° 86, y compris chapitre spécial intitulé « L'industrie automobile pendant et après la crise » (2009) • Perspectives économiques n° 85, y compris chapitre spécial intitulé « Au-delà de la crise : Perspectives à moyen terme pour le chômage, la croissance et les 	2009-10 CPE, GT1, GT3, STEP Rapports analytiques, Recommandations d'action	100 %	NA	78 %	Impact effectif moyen à très élevé dans 67 % des Membres

Réf. PIR	Résultats	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugeant			Observations
			le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré d'utilisation moyen à très élevé	l'impact (potentiel) moyen à très élevé sur l'action publique	
	finances publiques » (2009)					
Domaine de résultats 1.1.1 2009/10-2	Perspectives économiques – rapports et documents analytiques <ul style="list-style-type: none"> • <i>What is the economic Outlook for OECD countries? An interim Assessment</i> (avril et septembre 2010) • <i>What is the economic Outlook for OECD countries? An interim Assessment</i> (avril et septembre 2009) • Cinq rapports : <i>Policy Considerations in the Current Economic Situation</i> (2009-2010) • Rapports intitulés <ul style="list-style-type: none"> ➢ <i>Unconventional monetary policy: The experience and possible exit strategies</i> (2010) ➢ <i>Fiscal Consolidation: Needs, Instruments and Institutional Arrangements</i> (2010) ➢ <i>Medium-Term Prospects for Global Imbalances</i> (2010) ➢ <i>Labour Markets and the Crisis</i> (2010) ➢ <i>Gauging Financial Conditions in the Current Climate</i> (2009) ➢ <i>Potential Growth and Fiscal Challenges After the Crisis</i> (2009) ➢ <i>Monetary policy considerations in the current economic situation</i> (2009) ➢ <i>Monetary policy and transparency: Central bank communication strategies</i> (2009) ➢ <i>Is there a case for price level targeting?</i> (2009) 	2009-10 CPE, GT1, GT3 Rapports analytiques	96 %	NA	77 %	Impact effectif moyen à très élevé dans 65 % des Membres

Source : Enquête PIR.

Tableau 15 Visibilité, utilisation et impact des produits dans le domaine de l'analyse des politiques structurelles au niveau international (2009-2010)

Réf. PIR	Résultats	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugeant			Observations
			le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré d'utilisation moyen à très élevé	l'impact (potentiel) moyen à très élevé sur l'action publique	
Domaine de résultats 1.1.3 2009/10-1	<p>Recherche dans le domaine de l'analyse des politiques structurelles au niveau international</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapports intitulés <ul style="list-style-type: none"> ➤ « L'impact de la crise économique sur la production potentielle » (2010) ➤ « Systèmes de santé : efficacité et institutions » (2010) ➤ « Politique économique contracyclique » (2010) ➤ « Partage des risques macroéconomiques : concepts et réalité » (2010) ➤ « Le rôle des politiques structurelles sur les marchés du logement » (2010) ➤ « Objectif croissance : mobilité sociale intergénérationnelle » (2009) ➤ « Mobilité sociale intergénérationnelle » (2009) ➤ « Réglementation prudentielle et concurrence sur les marchés financiers » (2009) ➤ <i>Real Wages, Productivity and the Determinants of the Labour Share: A Structural Approach</i> (2009) ➤ « Répondre à la crise tout en préservant la croissance à long terme » (2009) ➤ « Réglementation prudentielle et concurrence dans les secteurs de la banque et de l'assurance » (2009) ➤ « Utiliser les nouveaux indicateurs des politiques de la santé pour caractériser les systèmes de santé » (2009) ➤ « Économie du changement climatique » (2009) ➤ « Croissance verte : Au-delà de la crise » (2009) 	2009-10 CPE/GT1 (Comité de la santé) Rapports analytiques	96 %	NA	93 %	Impact effectif moyen à très élevé dans 78 % des Membres
Domaine de résultats 1.1.3 2009/10-2	<p>Produits dans le domaine de l'inventaire des réformes structurelles des Membres et rapports analytiques sur des questions politiques d'actualité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Documents préparatoires de la publication Objectif Croissance de 2010 et 2011, y compris les rapports intitulés <ul style="list-style-type: none"> ➤ « Aperçu général des priorités d'Objectif Croissance en 2011 » (2010) 	2009-10 CPE/GT1 (CMF) Rapports analytiques, Recommandations d'action	96 %	NA	87 %	Impact effectif moyen à très élevé dans 74 % des Membres Taux de non-réponse : 34 %

Réf. PIR	Résultats	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugeant			Observations
			le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré d'utilisation moyen à très élevé	l'impact (potentiel) moyen à très élevé sur l'action publique	
	➤ « Mesures prises en réponse aux priorités d'action d'Objectif Croissance : bilan d'ensemble depuis 2005 » (2009)					
Domaine de résultats 1.1.3 2009/10-3	Documents d'actualité sur les questions structurelles <ul style="list-style-type: none"> « Réaction du taux d'activité en cas de ralentissement économique sévère » (2010) « Cadre d'analyse des politiques de croissance verte » (2010) « L'impact des politiques structurelles sur l'épargne, l'investissement et la balance des paiements courants » (2010) « Effets de la crise sur la production potentielle et travaux futurs » (2009) 	2009-10 Rapports analytiques CPE/GT1	96 %	NA	78 %	Impact effectif moyen à très élevé dans 70 % des Membres Taux de non-réponse : 34 %
Domaine de résultats 1.1.3 2009/10-4	Produits dans le domaine de l'économie politique des réformes structurelles <ul style="list-style-type: none"> Publication intitulée « L'économie politique de la réforme : Retraites, emplois et déréglementation dans dix pays de l'OCDE » (2009) Rapport intitulé « Faire avancer les réformes structurelles dans les pays de l'OCDE : enseignements de vingt études de cas » (2009) 	2009-10 Rapports analytiques, recommandations d'action CPE/GT1	96 %	NA	73 %	Impact effectif moyen à très élevé dans 64 % des Membres Taux de non-réponse : 37 %
Domaine de résultats 1.1.3 2009/10-5	Publications sur les principaux résultats des politiques structurelles mises en œuvre dans les différents pays, revues économiques, documents de travail, y compris « Objectif croissance » <ul style="list-style-type: none"> « Réformes économiques 2010. Objectif Croissance » et « Réformes économiques 2011. Objectif Croissance » Systèmes de santé : efficacité et politiques (2010) Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE (2009- 2010) <i>OECD Journal: Economic Studies</i>: Volume 2009 et 2010 Note de politique économique du Département des 	2009-10 Rapports analytiques, recommandations d'action CPE/GT1	96 %	NA	75 %	Impact effectif moyen à très élevé dans 71 % des Membres

Réf. PIR	Résultats	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugeant			Observations
			le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré d'utilisation moyen à très élevé	l'impact (potentiel) moyen à très élevé sur l'action publique	
	affaires économiques de l'OCDE (n° 1 et 2) sur <ul style="list-style-type: none"> ➤ La politique économique contracyclique ➤ Améliorer le rapport coût-efficacité des systèmes de santé 					

Source : Enquête PIR

Tableau 16 Synthèse des résultats de l'évaluation de la visibilité, de l'utilisation et de l'impact

Groupes de produits / Résultats	Contributeurs principaux	Année	% de Membres jugeant		
			le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré d'utilisation moyen à très élevé	Les impacts (potentiels) moyens à très élevés sur la formation de l'opinion/ l'élaboration des politiques
Recherche dans le domaine de l'analyse des politiques structurelles au niveau international	CPE/GT1 (Comité de la santé)	2009-10	96 %	NA	93 %
	CPE/GT1	2005-08	81 %	65 %	70 %/55 %
Produits dans le domaine de l'inventaire des réformes structurelles des Membres et rapports analytiques sur des questions politiques d'actualité	CPE/GT1 (CMF)	2009-10	96 %	NA	87 %
	CPE/GT1	2005-08	86 %	67 %	71 %/62 %
Perspectives économiques- Publications	CPE, GT1, GT3, STEP	2009-10	100 %	NA	78 %
		2005-08	95 %	52 %	62 %/52 %
Documents d'actualité sur les questions structurelles	CPE/GT1	2009-10	96 %	NA	78 %
Perspectives économiques – rapports et documents analytiques	CPE, GT1, GT3	2009-10	96 %	NA	77 %
		2007-08	81 %	67 %	57 %/38 %
Publications sur les principaux résultats des politiques structurelles mises en œuvre dans les différents pays, revues économiques, documents de travail, y compris « Objectif Croissance »	CPE/GT1	2009-10	96 %	NA	75 %
		2005-09	90 %	57 %	76 %/57 %
Produits dans le domaine de l'économie politique des réformes structurelles	CPE/GT1	2009-10	96 %	NA	73 %

4.2 Analyse de l'efficacité à long terme

130. Les décideurs des pays Membres ont également été invités à évaluer sur le long terme la contribution cumulée des travaux du Comité à l'évolution durable de l'élaboration des politiques et aux réformes.

131. Quatre répondants sur cinq indiquent que les travaux du Comité apportent une contribution notable (jugée *moyenne* à élevée) à l'évolution durable des politiques, et le retour d'information souligne la contribution significative de ces travaux aux réformes des politiques structurelles engagées par les Membres. Les travaux correspondants permettent d'amorcer ou d'enrichir le débat grâce au *benchmarking*, aux comparaisons internationales et au partage des pratiques exemplaires, et contribuent à promouvoir les réformes en sensibilisant un large public.

ANNEXE II

METHODOLOGIE

1. Approche et mise en œuvre

132. Cette évaluation s'est déroulée entre mai et octobre 2011. Elle porte sur les Résultats dont sont responsables le Comité et ses organes subsidiaires ainsi que l'utilisation et l'impact de ces Résultats dans le cadre de l'action politique. Elle couvre la période allant de 2005 à aujourd'hui pour ce qui touche au fonctionnement du Comité, et de 2005 à 2010 en ce qui concerne l'impact de ses travaux. Les documents ci-après présentent le cadre méthodologique utilisé pour effectuer l'évaluation³⁴ :

- *Implementing In-depth Evaluation of OECD Committees* [[C/ESG\(2005\)1](#)];
- *In-depth Evaluation of OECD Committees. Terms of Reference* [[CEV\(2011\)2](#)].

133. Les outils de collecte de données et les sources de données suivants ont été exploités au cours de l'évaluation :

- **Une enquête** adressée aux responsables des politiques concernés de tous les Membres et de la Commission européenne. Le questionnaire a été envoyé aux délégations permanentes qui ont été invitées à le transmettre aux ministères, organismes publics, etc. compétents. Les données recueillies au moyen du questionnaire d'enquête reflètent l'opinion éclairée des décideurs dans les capitales. Au total, 24 Membres de l'OCDE ont répondu, soit un taux de participation de 68.6 % ou 57.7 % lorsque ce résultat est pondéré en fonction des contributions des Membres.
- **Entretiens** avec des délégués, des agents de l'OCDE et des représentants d'autres parties prenantes (43 au total). Les membres du Bureau du Comité ont systématiquement été invités à se faire interviewer. Les autres délégués interrogés ont été sélectionnés au hasard. Les interlocuteurs parmi les agents de l'OCDE ont été sélectionnés sur la base de recommandations des hauts responsables. Les données recueillies lors des entretiens sont constituées d'opinions hautement informées et de descriptions factuelles.
- **Examen des données et des documents existants** (c'est-à-dire données secondaires), en particulier
 - mandats ;
 - comptes rendus succincts des réunions ;
 - autres documents clés relatifs au Programme de travail ;
 - Programme de travail et budget (PTB) 2005-2006, 2007-2008 et 2009-2010 ;
 - Enquête sur les orientations à moyen terme (OMT) 2003, 2005 et 2007.

34. Tel que modifié par les documents [C\(2006\)98](#) et [C/M\(2006\)12/PROV](#), [C\(2006\)124/REV1](#) et [C/M\(2006\)16/PROV](#), et [C\(2008\)9](#) et [C/M\(2008\)4/PROV](#).

134. L'analyse des données a pris trois formes :

- les données recueillies au moyen du questionnaire d'enquête étaient principalement de caractère quantitatif et ont fait l'objet d'une simple analyse statistique ;
- les données recueillies lors des entretiens ont été analysées en vue de chercher des explications à divers phénomènes principalement liés au fonctionnement des Comités et des exemples concrets d'influence des Résultats sur l'élaboration des politiques pour les pays Membres. Les résultats de ces analyses sont présentés dans le présent rapport de manière à mettre en évidence les grandes tendances qui se dégagent des entretiens, ou à l'inverse, à souligner les cas où il existe une forte polarisation des points de vue. Les données tirées des entretiens ne sont pas attribuées aux différentes personnes interrogées, afin de respecter leur droit à la confidentialité. Le cas échéant, les données tirées de ces entretiens sont attribuées à des catégories de personnes interrogées (c'est-à-dire délégués, agents de l'OCDE, décideurs, autres parties prenantes) ;
- les résultats des analyses ci-dessus ainsi que les données secondaires font l'objet d'une analyse qualitative au regard des critères d'évaluation et des questions par le biais d'un processus de *pattern matching*.

2. Critères d'évaluation et notations

135. Les performances des comités sont évaluées par le Comité d'évaluation qui attribue une note qualitative normalisée en fonction des critères d'évaluation en utilisant l'échelle suivante : très faible, faible, moyen, élevé ou très élevé.

136. Les critères d'évaluation correspondent à ceux qui sont généralement utilisés par les spécialistes de l'évaluation et sont adaptés au travail d'évaluation des comités de l'OCDE. Les définitions et les modalités de formulation des notes d'appréciation sont décrites ci-dessous.

2.1 *Pertinence*

137. La pertinence est définie comme suit : le Comité répond-il aux besoins des gouvernements Membres et de l'Union européenne relatifs à l'élaboration des politiques et a-t-on lieu de penser qu'il continuera à y répondre à moyen terme.

138. La pertinence est évaluée en fonction de trois éléments principaux :

- les résultats de l'exercice d'évaluation des OMT/PMT donnent une image de la pertinence du domaine d'action considéré (défini comme Domaine de résultats du PTB) dont le comité est entièrement, ou en partie, responsable ;
- le degré de participation des délégués des capitales (c'est-à-dire la proportion de capitales effectivement représentées par des délégués en provenance de celles-ci plutôt que par des membres des délégations) et l'intérêt manifesté par un large éventail de parties prenantes donnent une image générale de la pertinence des travaux menés au sein d'un comité ;
- le degré auquel les objectifs explicitement formulé (dans le PTB et/ou le mandat) d'un comité correspondent, et continueront de correspondre à moyen terme, aux besoins des décideurs dans les pays Membres.

139. En ce qui concerne les deux premiers éléments, qui font partie d'une appréciation de la pertinence au sens large, c'est à l'OMT/PMT que l'on attribue le plus de poids. L'évaluation de la

pertinence des objectifs d'un comité, quant à elle, est attribuée le même poids que les deux premiers éléments ensemble.

140. Il en résulte que, si la plupart des objectifs ne s'adresse pas à des enjeux importants pour les décideurs des pays Membres, la première notation sera faible. Cela pourrait par la suite être modifié en fonction des résultats de l'OMT/PMT et le degré de participation des délégués des capitales. L'intérêt d'autres parties prenantes doit aussi être pris en compte en tant que de besoin. De même, lorsque la plupart des objectifs correspondent à des questions de haute importance, la notation initiale sera élevée, puis modulée comme indiqué ci-dessus.

141. Un deuxième niveau d'analyse des données issues de l'enquête est effectué, consistant à examiner si certains objectifs sont identifiés comme correspondant à des besoins *croissant* en action politique.

142. Il faudrait signaler qu'une note faible attribuée au regard des critères de pertinence ne remet pas nécessairement en question l'importance d'un domaine d'action donné pour l'OCDE en tant qu'organisation (c'est là le rôle de l'exercice OMT/PMT) mais soulève la question de la finalité des travaux menés par le comité considéré dans ce domaine.

2.2 *Efficiace*

143. Le critère d'efficiace est défini comme suit : *le comité considéré optimise-t-il le rapport entre ses ressources financières et humaines d'une part et la qualité de ses Résultats d'autre part ? Une attention particulière sera accordée à son orientation et à son fonctionnement, en tant que facteurs clés.*

144. L'évaluation de l'efficiace s'appuie sur les principaux éléments suivants :

- une analyse visant à déterminer dans quelle mesure le comité se dote d'orientations suffisamment claires et fonctionne de manière satisfaisante. Les principaux éléments considérés à cet effet sont les suivants :
 - le contenu du mandat (celui-ci doit, au minimum, décrire une série d'objectifs ainsi que les moyens que compte prendre le comité pour les atteindre) ;
 - la hiérarchisation des projets (y compris le respect des contraintes budgétaires pour la mise en œuvre du Programme de travail ainsi défini) ;
 - la qualité de la coordination entre le comité et ses organes subsidiaires (qui doit permettre un fonctionnement harmonieux du comité dans son ensemble) ;
 - les méthodes de travail du comité (et les conséquences pour l'exécution de ses travaux/la mise en œuvre de son Programme de travail) ;
 - ses interactions avec d'autres comités de l'OCDE (leurs modalités, les effets recherchés, etc.) ;
 - ses interactions avec des organisations extérieures à l'OCDE (leurs modalités, les effets recherchés, etc.) ;
 - ses ressources ;
- une évaluation de la qualité des Résultats.

145. Un Résultat est considéré comme positif si deux tiers des Membres ayant répondu au questionnaire le jugent comme étant de qualité « haute ». Les observations sur la qualité des Résultats, qui

émanent essentiellement des autres parties prenantes, donnent une idée des jugements portés sur les Résultats dans un contexte plus vaste.

146. Pour formuler une évaluation globale, on compare la proportion des Résultats jugés positivement en termes de qualité à la proportion de financements de la Partie I dont bénéficie le Comité considéré. Le caractère problématique ou satisfaisant des pratiques observées concernant l'orientation ou le fonctionnement du comité est également pris en compte. A titre d'exemple, un comité recevra normalement une note moyenne si environ 50 % de ses Résultats sont de qualité élevée et qu'il bénéficie de ressources modérées issues de la Partie I (se situe en troisième quintile des Domaines de résultats) par rapport à sa part du budget de la Partie I, sans connaître de difficultés majeures sur le plan opérationnel.

2.3 *Efficacité*

147. Le critère d'efficacité se réfère à l'impact sur l'élaboration des politiques et par conséquent l'évaluation d'un comité se fait parallèlement à la lumière des deux. Ils sont l'un et l'autre définis comme suit : *les Résultats sont-ils largement utilisés et, dans l'affirmative, peut-on observer des impacts significatifs sur l'élaboration des politiques et contribuent-ils à modifier durablement les politiques des gouvernements membres et de la Commission européenne.*

148. L'évaluation s'appuie essentiellement sur les données tirées des questionnaires et de l'enquête PIR analysées selon le raisonnement logique suivant : pour que les Résultats puissent exercer des impacts sur l'élaboration des politiques, ils doivent être utilisés par les responsables de ces politiques, ce qui suppose au minimum que ces derniers connaissent l'existence de ces Résultats.

149. C'est une notion assez large des impacts sur l'élaboration des politiques qui a été retenue, comme le montrent les questionnaires reçus par les décideurs, sur la base de la description donnée par les comités des impacts escomptés de leurs travaux. Le questionnaire offre aussi un exemple du type d'utilisation possible des Résultats des travaux des comités.

150. Les données sur les résultats, tirées des réponses au questionnaire, sont traitées et classées de « zéro » à « élevé ». Pour que les Résultats puissent être considérés comme étant positifs au regard de ces deux critères, il est nécessaire qu'au moins la moitié des pays Membres aient jugé qu'ils ont eu, au minimum, un impact « moyen » sur l'élaboration des politiques.

151. Les observations et les exemples d'utilisation mentionnés par les responsables des politiques, dans les questionnaires et par d'autres parties prenantes dans le cadre d'entretiens, sont indiqués à côté des résultats quantitatifs.

152. Aux fins de l'évaluation globale de son efficacité, un comité, dont la moitié environ de ses Résultats correspondent au niveau cible mentionné ci-dessus, se verra attribuer une notation moyenne. Cette notation sera modulée en fonction de la durabilité de ses impacts sur l'élaboration des politiques (critère utilisé pour évaluer cet aspect est le suivant : la moitié au moins des réponses doivent stipuler que des modifications durable de la politique sont engagées et que la contribution apportée par l'OCDE à cette dynamique est jugée soit « moyenne » soit « élevée »). Il peut aussi être modulé en fonction d'autres aspects, comme par exemple le degré de cohérence entre les différents Résultats produits par un comité et ses objectifs.

153. Lorsque les Résultats, de par leur nature, n'ont pas forcément un impact distinct (statistiques...), ils sont évalués au regard du critère susmentionné, en fonction de leur utilisation par les responsables de l'élaboration des politiques.

154. En ce qui concerne les domaines dans lesquels les États membres de l'UE partagent, dans une grande mesure, leur rôle d'élaboration des politiques avec la Commission européenne, on évalue plutôt l'utilisation des Résultats que leur impact.

3. Questionnaire d'enquête et Enquête PIR

3.1 Réponses

155. Vingt-quatre questionnaires ont été remplis et retournés par les décideurs des Membres. Les ministères, département et organismes publics y ayant participé sont répertoriés dans le tableau ci-après.

ALLEMAGNE	Federal Ministry of Economics and Technology	
AUSTRALIE	Department of the Treasury	Macroeconomic Policy Division
		Domestic Economy Division
AUTRICHE	Ministry of Finance	
	Oesterreichische Nationalbank	
BELGIQUE	Banque Nationale de Belgique	Département des études
CANADA	Department of Finance Canada	Economic Studies and Policy Analysis Division
CHILI	Ministry of Finance (Ministerio de Hacienda)	
COMMISSION EUROPÉENNE		
CORÉE	Ministry of Strategy and Finance	
DANEMARK	Ministry of Finance	
ESPAGNE	Ministry of Economy and Finance	
ESTONIE	Ministry of Finance of Estonia	Macroeconomic Policy Department
GRÈCE	Ministry of Finance	Council of Economic Advisors
HONGRIE	Ministry for National Economy	Macroeconomic Policy Department
ITALIE	Ministry of the Economy and Finance	Department of Treasury
JAPON	Cabinet Office	
	Ministry of Foreign Affairs	
MEXIQUE	Ministry of Finance	Economic Planning Unit
NORVÈGE	Ministry of Finance	
NOUVELLE ZÉLANDE	The Treasury	
POLOGNE	Ministry of Finance, Financial Policy	Analyses and Statistics Department
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	Ministry of Finance of the Slovak Republic	
SLOVÉNIE	Government Office for Development and European Affairs	Economic and Financial Policies Department
	Institute for Macroeconomic Analysis and Development	
SUÈDE	Ministry of Finance	
SUISSE	Swiss National Bank	
TURQUIE	Undersecretariat Of Treasury	

3.2 *Données PIR*

156. Les données PIR portent sur la qualité et l'impact (potentiel) des Résultats. Par ailleurs, on peut établir une distinction entre trois motifs possibles de non-réponses dans le cas de certains Résultats spécifiques :

- NA1: La personne interrogée n'est pas informée du Résultat ;
- NA2: Évaluation impossible car le personne interrogée n'a pas participé ;
- NA3: La personne interrogée choisit de ne pas répondre.

157. Le calcul de l'indicateur de connaissance s'est fait de la manière suivante :

- Nombre de réponses / (nombre de réponses + nombre de non réponses de catégorie NA1)

158. Le calcul de l'indicateur d'impact s'est fait de la manière suivante :

- Nombre de réponses « moyen », « élevé » et « très élevé » / (nombre de réponses + nombre de non-réponses de catégorie NA1).

4. *Personnes interrogées*

4.1 *Délégués*

Charles BEAN (Président du Groupe de travail n° 3, Royaume-Uni); Aymo BRUNETTI (CPE, Suisse); Marco-BUTI (Groupe de travail n° 3, Commission européenne); Lorenzo CODOGNO (CPE et vice-Président du Groupe de travail n° 1, Italie); Benoît COEURÉ (Groupe de travail n° 3, France); Hans DELLMO (CPE, Suède); Joe GRICE (Président du Groupe de travail n° 1, Royaume-Uni); Alexander GROSS (Vice-président du CPE, Allemagne); Milena HORCICOVA (CPE, République tchèque); Hiroyuki INOUE (vice-Président du CPE, Japon); Alfred KATTERL (CPE, Autriche); Hatice KÖKDEN (CPE, Turquie); Mihály András KOVÁCS (pour Péter BAKOS-BLUMENTHAL, CPE, Hongrie); Philippe MOUTOT (CPE, Banque centrale européenne); Eva RZESZUTEK (STEP, Pologne); Filip VANHOREBEEK (STEP, Belgique); Kari VARIS (CPE, Finlande); John WEEKS (CPE, États-Unis); Bill WHITE (Président du Comité EDR, Canada); Fritz ZURBRUGG (Groupe de travail n° 3, Suisse).

4.2 *Conseillers économiques*

Gordon BOISSONNEAULT (Canada); Matthew FLAVEL (Australie); Kerry FOWLIE (Nouvelle Zélande); Federico GIAMMUSSO (Italie); Hideyuki IBARAGI (Japon); Kamran KAZEMZADEH (Autriche); Aldric LEBORGNE (Union européenne); Yngve LINDH (Suède); Bosco MARTI (Mexique); Harry OLDERSMA (Pays-Bas); Stylianos PETSAS (Grèce); Francesca ROMAGNOLI (Royaume-Uni); Vlasta TUREL (Slovénie); Andrzej ZADRUZYNSKI (Pologne).

4.3 *Agents de l'OCDE*

Andrew DEAN (Directeur, Branche des études nationales, Département des affaires économiques); Jorgen ELMESKOV (Directeur, Branche des études de politique économique, Département des affaires économiques); Pier-Carlo PADOAN (Secrétaire général adjoint et Chef Économiste); Jean-Luc SCHNEIDER (Directeur adjoint, Branche des études de politique économique, Département des affaires économiques).

4.4 *Autres parties prenantes*

Tadahiro ASAMI* (BIAC); John EVANS (TUAC); Hamid FARUQEE (FMI); Emmanuel VAN DER MENSBRUGGHE (FMI); Krishna SRINIVASAN (FMI).

* Observations écrites.

5 Documents consultés

Proposition de renouvellement du mandat du Comité de politique économique	C(2008)21 et CORR1
Quelle Stratégie pour le Département des affaires économiques en 2011-2012 ?	ECO/CPE(2010)9
Quelle Stratégie pour le Département des affaires économiques en 2009-10 ?	ECO/CPE(2008)9
Quelle Stratégie pour le Département des affaires économiques en 2007-08 ?	ECO/CPE(2006)8
Quelle Stratégie pour le Département des affaires économiques en 2005-06 ?	ECO/CPE(2004)10
<i>An Outreach Strategy for EDRC and EPC</i>	ECO/CPE(2005)7 et REV1
Groupe de travail N°1 : Discussions de l'automne 2010 (Note du Président du Groupe de travail n°1)	ECO/CPE(2010)15
Groupe de travail N°1 : Discussions du printemps 2010 (Note du Président du Groupe de travail n°1)	ECO/CPE(2010)5
Groupe de travail N°1 : Discussions de l'automne 2009 (Note du Président du Groupe de travail n°1)	ECO/CPE(2009)18
<i>Report on Implementation of the 2009-10 Programme of Work and Budget for the Period January-June 2010</i>	ECO/CPE/EDR(2010)1
Groupe de travail N°1 : Discussions de printemps 2009 (Note du Président du Groupe de travail n°1)	ECO/CPE(2009)10
Groupe de travail N°1 : Discussions de l'automne 2008 (Note du Président du Groupe de travail n°1)	ECO/CPE(2008)15
Groupe de travail N°1 : Discussions de printemps 2008 (Note du Président du Groupe de travail n°1)	ECO/CPE(2008)5
Groupe de travail N°1 : Discussions de l'automne 2007 (Note du Président du Groupe de travail n°1)	ECO/CPE(2007)10
Groupe de travail N°1 : Discussions de printemps 2007 (Note du Président du Groupe de travail n°1)	ECO/CPE(2007)4
Groupe de travail N°1 : Discussions de l'automne 2006 (Note du Président du Groupe de travail n°1)	ECO/CPE(2006)15
Groupe de travail N°1 : Discussions de printemps 2006 (Note du Président du Groupe de travail n°1)	ECO/CPE(2006)5
Groupe de travail N°1 : Discussions de l'automne 2005 (Note du Président du Groupe de travail n°1)	ECO/CPE(2005)11
Groupe de travail N°1 : Discussions de printemps 2005 (Note du Président du Groupe de travail n°1)	ECO/CPE(2005)5
Examen de l'Enquête sur les orientations à moyen terme	C(2007)52/REV1
<i>WPI Work Programme Discussion: Autumn 2011</i>	ECO/CPE/WP1(2011)23
Sommaire des réponses au questionnaire concernant le GT1	ECO/CPE/WP1(2005)5
<i>An Outreach Strategy for EDRC and EPC</i>	ECO/CPE(2005)7/REV1
Stratégie du CPE et du comité EDR en matière de relations mondiales	ECO/CPE/EDR(2011)1
Approfondir l'engagement renforcé : lignes directrices à l'intention des comités	C(2010)100/REV2
Compte rendu succinct de la 123 ^{ème} session	C/M(2010)23/PROV
<i>The New OECD International Trade Model</i>	ECO/WKP(2005)27

ANNEXE III

EVALUATION EN PROFONDEUR : CADRE INSTITUTIONNEL

Sujet	Déclarations	Référence et Décision	
Principes généraux	« le mécanisme d'évaluation <i>serait mis en place sous l'égide du Conseil avec la participation de fonctionnaires dans les capitales, des secrétariats des Comités et des délégations permanentes. L'opinion des parties prenantes extérieures serait aussi sollicitée.</i> »	C(2004)91 C(2004)190 et CORR1	C/M(2004)10 C/M(2005)4
	« ...d'instituer un mécanisme au moyen duquel le Conseil pourra déterminer si les Comités suivent des procédures, obtiennent des résultats et génèrent des impacts qui correspondent aux attentes et aux priorités des Membres, et à l'avantage comparatif de l'OCDE. »		
Cible	« <i>L'évaluation des mandats des Comités implique donc d'évaluer l'accomplissement des réalisations attendues à plus long terme d'un comité et leur pertinence ainsi que l'efficacité des résultats connexes et des méthodes de travail nécessaires pour les obtenir.</i> »	C(2004)190 et CORR1	C/M(2005)4
	« ...les critères d'évaluation [pertinence, efficacité, efficacité and viabilité] constituent un moyen de s'assurer qu'un exercice d'évaluation est centré sur des problèmes d'ordre évaluatif, par opposition à des problèmes qui sont examinés dans le cadre d'audits et d'examens de divers types ou qui correspondent plus à des questions destinées à des activités de recherche. »	C/ESG(2005)1	C/M(2005)20
Mise en place	« ...un sous-groupe du Conseil, composé de cinq de ses membres proposés par le Président du Comité exécutif et désignés par le Conseil » « ...le mécanisme d'évaluation en profondeur sera coordonné par le Secrétariat du Conseil. »	C(2004)190 et CORR1	C/M(2005)4
	« renommer le Sous-groupe sur l'évaluation "Comité d'évaluation" »		C/M(2007)17
	Expansion du Comité d'évaluation à sept membres « ...étant entendu que le nombre des membres de ce Comité sera ramené à cinq à la première occasion. »		C/M(2008)2
Programme	« on pourrait effectuer deux évaluations par an. [...]Ce qui voudrait dire qu'à ce rythme, il faudrait douze ans pour évaluer tous les Comités. »	C(2004)190 et CORR1	C/M(2005)4
	« ...trois comités à évaluer d'ici à la fin février 2006 [et] trois [...] comités/organes subsidiaires à évaluer de mars à décembre 2006 ». »	C(2005)63 , ADD1 & CORR1	C/M(2005)12 et C/M(2005)14
	« Avec les effectifs actuels, il sera possible d'évaluer la quasi-totalité des comités de niveau 1 relevant de la Partie I d'ici fin 2010, mais tous les comités ne seront pas évalués pendant leur mandat actuel. » « Conformément au cycle du PTB, il est proposé d'établir un programme d'évaluation en profondeur de deux ans pour le biennium 2007-08. » « ...neuf comités/organes de niveau 1 seront évalués en 2007-08, par séries de trois [qui incluent l'évaluation de leur] programmes de la Partie II »	C(2006)124/REV1	C/M(2006)16

Sujet	Déclarations	Référence et Décision	
Processus	« ...un sous-groupe du Conseil approuver[a] le mandat et la méthodologie de l'évaluation ; examiner[a] les évaluations elles-mêmes et présenter le projet de Rapport d'évaluation au Conseil ; et veiller[a] à ce qu'il soit donné suite aux éventuelles recommandations formulées à l'issue des évaluations »	C(2004)190 et CORR1	C/M(2005)4
	« ...les évaluations en profondeur effectuées par le Sous-groupe chargé de l'évaluation suivent les étapes décrites à la "Section VI, Comment s'effectueraient les évaluations en profondeur" du document C(2004)190 tel que révisé par cette décision. » <ul style="list-style-type: none"> - “6) Etablissement du mandat et de la méthodologie du Sous-groupe chargé de l'évaluation. [Le Secrétariat du Conseil] organise la première réunion du Sous-groupe chargé de l'évaluation avec le SG adjoint compétent, le Comité de niveau 1.” - “7) [Le Secrétariat du Conseil] coordonne les apports aux enquêtes et questionnaires pour les capitaux directement, mais avec intervention et sur avis des délégations permanentes.” - “8) Analyse et interprétation des conclusions de l'évaluation par le Sous-groupe chargé de l'évaluation, assisté de [Le Secrétariat du Conseil]. Discussion des conclusions de l'évaluation par le Sous-groupe chargé de l'évaluation avec la participation des Présidents de Comités de niveau 1, des managers et directeurs chargés du pôle.” 	C(2004)190 et CORR1	C/M(2005)4
	Le Coordinateur des évaluations : <ul style="list-style-type: none"> - élabore un projet de mandat pour les différentes évaluations - Procéder à la collecte et l'analyse des données et présenter les résultats à l'ESG - interprète les analyses, procéder aux constatations, tirer des conclusions et les présenter à l'ESG - préparer un projet de recommandations pour l'ESG - établit le rapport d'évaluation et le présenter à l'ESG 		
	Le Sous-groupe sur l'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> - Valider le projet de mandat avec l'accord du SGA, du Comité de niveau 1 et du Directeur - Suivre la réalisation et les résultats de la collecte et de l'analyse des données - Contester ou réaffirmer les interprétations et les conclusions - Développer et finaliser les recommandations - Valider le rapport d'évaluation avec la participation du SGA compétent, du Comité de niveau 1 et du Directeur - Présenter le « projet » de rapport d'évaluation au Conseil - Assurer le suivi des éventuelles recommandations formulées à partir des évaluations 	C/ESG(2005)1	C/M(2005)20
	« ...le Sous-groupe est chargé de superviser le processus d'évaluation et ses résultats, tandis que le Coordinateur est chargé d'appliquer la méthodologie au jour le jour et de présenter les résultats au Sous-groupe. » « ...les réunions chargées d'examiner et de valider les projets de rapport final ont été ouvertes à tous les présidents concernés (organes de tutelle ou subsidiaires) et aux membres du bureau des organes de tutelle. » « ...une participation élargie au processus d'évaluation testée au cours de la première série d'évaluations pourrait utilement être maintenue pour la prochaine série et être renforcée afin de permettre à un plus large éventail de parties prenantes de valider les mandats dès le début d'une évaluation et d'examiner les résultats intermédiaires et définitifs. » [La] première phase de suivi devrait avoir lieu au cours des six mois suivant l'évaluation et serait en tant que telle principalement orientée sur la préparation des actions visant à des améliorations. Le processus serait répété au cours des six mois suivants pour mesurer l'étendue de la mise en place des actions concrètes."	C(2006)98	C/M(2006)12

Sujet	Déclarations	Référence et Décision	
	<p>« ...sur la base d'analyses et de conclusions, les performances d'un comité seraient expressément notées, pour chacun des critères d'évaluation, selon le barème suivant : très faibles, faibles, moyennes, élevées, ou très élevées. »</p> <p>« la présentation et l'examen des rapports d'évaluation au sein du Comité soient clairement structurés en trois étapes afin de veiller à la clarté du processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - premièrement, le Comité exécutif serait invité à examiner la contribution fondamentale d'une évaluation (principalement les conclusions) ; - deuxièmement, il examinerait les recommandations opérationnelles ; - troisièmement, un examen de nature plus politique, mettant l'accent sur les structures des comités et leur évolution possible serait effectué. » 	C(2006)124/REV1	C/M(2006)16
	<p>“...le suivi en profondeur [de la mise en œuvre des recommandations] soit réalisé pour tous les comités un an après la remise du rapport d'évaluation, les comités dont la notation est peu élevée étant toutefois requis de présenter sous six mois un plan d'action au Comité d'évaluation.”</p> <p>“Idéalement, [les] dialogues [avec les présidents des Comités] devraient être programmés environ six mois après la phase de suivi précédente. Une série de lignes directrices seront élaborées pour aider les présidents à structurer cette partie de la discussion autour des quatre critères d'évaluation : la pertinence, l'efficacité, l'efficacité et la viabilité.”</p> <p>“Autant que possible, les Dialogues [des Présidents des Comités avec le Conseil] se dérouleront dans le cadre d'une session dédiée du Conseil, en présence du Secrétaire général adjoint compétent, en sa qualité de responsable de pôle, et du Directeur concerné.”</p>	C(2008)9	C/M(2008)4
Rapport avec le PIR et l'auto-évaluation	<p>« Une évaluation approfondie devra faire fond sur les résultats de l'évaluation annuelle des rapports de mise en œuvre du programme de travail. »</p>	C(2004)91	C/M(2004)10
	<p>« ...les comités s'auto-évalueront de manière continue, amélioreront et adapteront leurs pratiques de travail, produits et résultats attendus afin d'améliorer leurs structures et efficacité en vue d'assurer une pertinence continue dans l'accomplissement de leur mandat et dans la réalisation des priorités définies et des impacts attendus. »</p>	C(2004)190 et CORR1	C/M(2005)4
	<p>« L'Evaluation en profondeur des comités de niveau I est destinée à donner plus de profondeur et d'ampleur aux données générées par les PIR sur la production de Résultats par les comités, en apportant des informations plus détaillées et/ou complémentaires reflétant le point de vue d'un plus large éventail de parties prenantes sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la nature des Impacts produits, la façon dont ils se produisent ou à l'inverse, les raisons pour lesquelles ils ne se produisent pas ; - la qualité et la visibilité des Résultats ; - l'orientation et le fonctionnement des comités. » 	C/ESG(2005)1	C/M(2005)20
	<p>« L'exercice PIR s'attache à l'impact attendu et à l'impact effectif à court terme. Le processus d'évaluation en profondeur concerne l'impact effectif à plus long terme. Les comités sont encouragés à commencer à rassembler des données concernant l'obtention des réalisations escomptées en termes de niveau d'impact d'une manière plus systématique qu'actuellement pour "combler l'écart" qui existe entre ces deux instruments. Les instructions à cet effet devraient veiller à ce que cela soit cohérent avec le PIR et complète les contributions qu'apporte le PIR à l'évaluation en profondeur et à l'amélioration des performances des comités. »</p>	C(2006)79	C/M(2006)9
	<p>« ... les questionnaires d'évaluation adressés aux décideurs au niveau national et européen sont dorénavant systématiquement transmis par l'intermédiaire du coordinateur des PIR des délégations permanentes afin d'améliorer la cohérence entre les données collectées dans le cadre du PIR et de l'évaluation en termes de qualité et d'impact des Résultats en veillant à ce que ce soient les mêmes intervenants qui participent aux deux activités. »</p>	C(2008)9	C/M(2008)4